



***Société d'assurance  
publique du Manitoba***

---

---

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS  
POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2014**

## Responsabilité des états financiers

La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière figurant dans le rapport annuel est conforme aux états financiers. Les états financiers comprennent inévitablement des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction après une évaluation attentive des données contenues dans les systèmes d'information de la Société. Selon la direction, les méthodes comptables utilisées conviennent dans les circonstances, et les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat des activités de la Société.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne et administratif conçus pour s'assurer que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La pertinence et le fonctionnement des systèmes de contrôle sont régulièrement évalués par le service d'audit interne.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, qui est responsable de leur contenu et s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est composé principalement d'administrateurs qui ne prennent pas part aux activités quotidiennes de la Société.

Les responsabilités générales du comité d'audit sont d'examiner l'information financière, les procédures et contrôles internes et les fonctions actuarielles, de surveiller l'intégrité de la Société et le respect des autorisations et d'examiner les rapports de rendement. Le rôle du comité d'audit consiste à superviser ces éléments afin de s'assurer que des procédures de gestion sont en place et opérationnelles de manière à cerner et à réduire les risques liés aux activités de la Société.

Dans le cadre des responsabilités susmentionnées, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs externes et les auditeurs internes de la Société pour approuver la portée et le moment de leurs audits respectifs, examiner leurs conclusions et s'assurer qu'ils se sont bien acquittés de leurs responsabilités. Le comité d'audit est toujours à la disposition des auditeurs externes et des auditeurs internes.

Le comité d'audit est responsable de l'examen de la fonction actuarielle. Il recommande aussi au conseil d'administration, pour approbation, la nomination de l'actuaire externe et ses modalités de rémunération. L'actuaire est chargé de s'assurer que les hypothèses et méthodes utilisées pour l'évaluation du passif relatif aux polices et aux sinistres sont conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois applicables et aux règlements ou directives s'y rapportant. L'actuaire se prononce aussi sur l'évaluation de ce passif à la date de l'état de la situation financière et sa capacité de couvrir toutes les obligations de la Société à l'égard des titulaires de police. L'examen des éléments justificatifs pour vérifier l'exactitude et l'intégralité des actifs et leur capacité de satisfaire aux obligations précitées aide l'actuaire à se faire une opinion.

Les auditeurs externes désignés de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP, ont procédé à l'audit des états financiers, et leur rapport est reproduit ici. Leur opinion repose sur un examen fait conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comprenant tous les sondages et autres procédures jugés nécessaires de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives et donnent une image fidèle de la situation de la Société selon les Normes internationales d'information financière.



**Dan Guimond**  
Président et directeur général  
Le 2 mai 2014



**H. D. Reichert, FCA**  
Vice-président, Finances, et directeur financier



Le 2 mai 2014

## **Rapport des auditeurs indépendants**

### **Aux membres du conseil d'administration de la Société d'assurance publique du Manitoba**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'assurance publique du Manitoba (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 28 février 2014, l'état des résultats d'exploitation, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 28 février 2014, ainsi que les notes afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit engage la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance publique du Manitoba au 28 février 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 28 février 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### **Autre question**

L'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> mars 2012 a été dérivé de l'état de la situation financière au 28 février 2012 (non présenté ici). Les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2013 (avant le redressement décrit à la note 3 des présents états financiers) ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée au sujet de ces états financiers le 3 mai 2013. Dans le cadre de notre audit des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2014, nous avons aussi audité les redressements indiqués à la note 3 qui ont servi à redresser les états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2013 et dériver l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> mars 2012. À notre avis, de tels redressements sont appropriés et ont été appliqués adéquatement. Nous n'avons pas été engagés pour auditer ou examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ou l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> mars 2012, ou pour appliquer diverses procédures à ces états, autres que celles qui concernent les redressements. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou toute autre forme d'assurance au sujet des états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ou de l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> mars 2012 considérés dans leur ensemble.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

**Comptables agréés**

## **Rapport de l'actuaire**

Au conseil d'administration de la Société d'assurance publique du Manitoba

J'ai évalué les obligations aux termes des polices d'assurance figurant dans l'état de la situation financière de la Société d'assurance publique du Manitoba au 28 février 2014 et leur variation dans l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue du Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des obligations aux termes des polices d'assurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives aux polices, et les états financiers donnent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



**Joe S. Cheng**

Fellow, Institut canadien des actuaires

Winnipeg (Manitoba)

Le 2 mai 2014

# États financiers

## État de la situation financière

Au 28 février (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2014	2013 (après redressement)
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et placements	4	1 695 988	1 551 879
Placements en actions et dans le fonds immobilier commun	4	712 625	735 231
Immeuble de placement	4 et 5	38 312	36 085
Montant à recevoir d'autres assureurs	6	4 080	1 002
Comptes débiteurs		334 137	321 293
Charges payées d'avance		1 049	1 034
Coûts d'acquisition différés	7	24 742	26 312
Part des réassureurs dans les primes non acquises	17	61	69
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés	17 et 18	24 741	33 732
Biens et équipement	8	123 850	126 883
Coûts de développement différés	9	68 586	47 613
		<b>3 028 171</b>	<b>2 881 133</b>
<b>Passifs</b>			
Montant à verser à d'autres assureurs	10	1 934	1 788
Comptes créditeurs et charges à payer	11	63 026	58 227
Obligation découlant du contrat de location-financement	12	4 425	4 482
Primes non acquises et frais	14	497 811	474 977
Provision pour avantages sociaux de l'exercice	15	21 800	21 501
Provision pour avantages sociaux futurs	16	333 138	332 155
Provision pour sinistres non réglés	17 et 18	1 708 714	1 558 024
		<b>2 630 848</b>	<b>2 451 154</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués			
Résultats non distribués du régime de base			
Réserve de stabilisation des tarifs		99 878	149 800
Résultats non distribués		–	19 240
		<b>99 878</b>	<b>169 040</b>
Résultats non distribués hors régime de base			
Réserves de capital		114 000	72 000
Résultats non distribués		106 594	117 557
Fonds de développement du secteur des garanties facultatives	20	–	6 723
		<b>220 594</b>	<b>196 280</b>
		<b>320 472</b>	<b>365 320</b>
Cumul des autres éléments du résultat global	21	76 851	64 659
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>397 323</b>	<b>429 979</b>
		<b>3 028 171</b>	<b>2 881 133</b>

Passif éventuel (note 33)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :



Jake Janzen  
Président du conseil



Jeanne Mills, CA  
Présidente du comité d'audit

## État des résultats d'exploitation

Pour les exercices terminés le 28 février  
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2014	2013 (après redressement)
<b>Produits gagnés</b>			
Primes brutes émises		995 556	948 818
Primes cédées aux réassureurs		<u>(17 564)</u>	<u>(12 547)</u>
Primes nettes émises		977 992	936 271
Augmentation (diminution) des primes brutes non acquises		(21 634)	7 910
Augmentation (diminution) de la part des réassureurs dans les primes non acquises		<u>(8)</u>	<u>(3 271)</u>
Primes nettes acquises		956 350	940 910
Frais de gestion et autres produits	22	28 701	25 577
Montant recouvré pour les activités visées par la <i>Loi sur les conducteurs et les véhicules</i>	23	27 900	27 900
<b>Total des produits gagnés</b>		<b>1 012 951</b>	<b>994 387</b>
<b>Coût des sinistres</b>			
Sinistres survenus directs		866 018	754 404
Sinistres survenus cédés aux réassureurs		<u>(4 880)</u>	<u>(7 922)</u>
Sinistres survenus nets		861 138	746 482
Frais de règlement		132 564	126 848
Prévention des sinistres/Sécurité routière		15 558	15 881
<b>Total du coût des sinistres</b>		<b>1 009 260</b>	<b>889 211</b>
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles		115 840	124 828
Commissions		74 813	72 491
Impôts sur les primes		29 218	28 702
Réglementation/Appels		<u>3 791</u>	<u>3 424</u>
<b>Total des charges</b>		<b>223 662</b>	<b>229 445</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>(219 971)</b>	<b>(124 269)</b>
<b>Revenus de placements</b>	4	<b>175 123</b>	<b>89 330</b>
<b>Résultat net provenant des activités générales</b>	24	<b>(44 848)</b>	<b>(34 939)</b>

## État du résultat global

Pour les exercices terminés le 28 février  
(en milliers de dollars canadiens)

		2014	2013 (après redressement)
<b>Résultat net provenant des activités générales</b>	24	<b>(44 848)</b>	<b>(34 939)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	21		
Profits (pertes) latents sur actifs disponibles à la vente		108 970	53 814
Gain (perte) pour les avantages sociaux futurs		16 216	(13 149)
Reclassement des profits (pertes) nets réalisés liés aux actifs disponibles à la vente		<u>(112 994)</u>	<u>(7 374)</u>
Autres éléments du résultat global pour la période		<u>12 192</u>	<u>33 291</u>
<b>Total du résultat global</b>		<b>(32 656)</b>	<b>(1 648)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

### État des variations des capitaux propres (après redressement)

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de base		Hors régime de base			Société		
	Réserve de stabilisation des tarifs (RST)	Résultats non distribués (RB-RND)	Réserve de capital (HRB-RC)	Résultats non distribués (HRB-RND)	Fonds de développement du secteur des garanties facultatives (FDSGF)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Solde redressé au 1 <sup>er</sup> mars 2012	155 700	76 443	72 000	75 347	20 769	400 259	31 368	431 627
Résultat net redressé après distribution de l'excédent pour l'exercice	–	(63 103)	–	28 164	–	(34 939)	–	(34 939)
Autres éléments redressés du résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	–	–	33 291	33 291
Transfert entre RST et RB-RND	(5 900)	5 900	–	–	–	–	–	–
Transfert entre HRB-RND et FDSGF	–	–	–	14 046	(14 046)	–	–	–
Solde redressé au 28 février 2013	149 800	19 240	72 000	117 557	6 723	365 320	64 659	429 979
Résultat net après distribution de l'excédent pour l'exercice	–	(69 162)	–	24 314	–	(44 848)	–	(44 848)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	–	–	12 192	12 192
Transfert entre RST et RB-RND	(49 922)	49 922	–	–	–	–	–	–
Transfert entre HRB-RC et HRB-RND	–	–	42 000	(42 000)	–	–	–	–
Transfert entre HRB-RND et FDSGF	–	–	–	6 723	(6 723)	–	–	–
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>99 878</b>	<b>–</b>	<b>114 000</b>	<b>106 594</b>	<b>–</b>	<b>320 472</b>	<b>76 851</b>	<b>397 323</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État abrégé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 28 février  
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2014	2013 (après redressement)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :</b>			
Résultat net provenant des activités générales		(44 848)	(34 939)
Éléments sans effet de trésorerie :			
Amortissement des biens et de l'équipement		6 551	6 742
Amortissement des coûts de développement différés		8 847	8 847
Amortissement de l'escompte et de la prime sur obligations		2 607	5 872
Profit sur la vente de placements		(108 901)	(24 422)
Perte latente sur obligations à la juste valeur par le biais du résultat net		15 792	9 075
Profit latent sur placements en biens immobiliers		(19 918)	(18 915)
Profit latent sur placements en infrastructures		(1 591)	(1 035)
Baisse de valeur des placements disponibles à la vente		1 194	3 597
		(140 267)	(44 818)
Variation nette des soldes des éléments sans effet de trésorerie :			
Montant à recevoir d'autres assureurs		(3 078)	1 542
Comptes débiteurs et charges payées d'avance		(12 859)	(17 177)
Coûts d'acquisition différés		1 570	14 235
Part des réassureurs dans les primes non acquises et les sinistres non réglés		8 999	829
Montant à payer à d'autres assureurs		146	(4 002)
Comptes créditeurs et charges à payer		4 801	378
Primes non acquises et frais		22 834	(4 615)
Provision pour avantages sociaux de l'exercice		299	392
Provision pour avantages sociaux futurs		17 199	17 744
Provision pour sinistres non réglés		150 690	72 579
		190 601	81 905
		50 334	37 087
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>			
Achat de placements		(1 732 472)	(968 030)
Produit de la vente de placements		1 637 860	996 010
Acquisition de biens et d'équipement après déduction du produit de la cession		(3 520)	(10 358)
Obligation découlant du contrat de location-financement		(57)	(54)
Coûts de développement engagés différés		(29 819)	(19 661)
		(128 008)	(2 093)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements à court terme</b>			
		(77 674)	34 994
Trésorerie et placements à court terme au début de l'exercice		170 882	135 888
<b>Trésorerie et placements à court terme à la fin de l'exercice</b>	5	93 208	170 882
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>			
Produit d'intérêts		48 315	40 917
Dividendes reçus		14 244	11 058

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

Le 28 février 2014

## 1. Statut de la Société

La Société d'assurance publique du Manitoba (la « Société ») a été constituée en 1970 comme corporation de la Couronne en vertu de l'*Automobile Insurance Act*. En 1974, cette loi a été révisée et est devenue la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* (chapitre A180 de la Codification permanente des lois du Manitoba). En 1988, la loi a été promulguée de nouveau dans les deux langues officielles (chapitre P215 des Lois du Manitoba). Le siège social de la Société est situé au 234, rue Donald, Winnipeg (Manitoba).

En vertu de sa loi constitutive et de ses règlements, la Société gère une division d'assurance automobile et une division d'assurance générale qui n'existe plus. La division de l'assurance automobile offre un régime universel d'assurance obligatoire de base, des garanties facultatives et des garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Pour les besoins de la comptabilité financière, la division de l'assurance automobile et la division de l'assurance générale qui n'existe plus sont considérées comme des entités séparées, et leurs produits et charges sont répartis comme il est décrit dans le sommaire des principales conventions comptables. Aux fins de la communication de l'information financière, comme les résultats financiers des activités de la division d'assurance générale qui n'existe plus sont immatériels, ses activités sont incluses dans les services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Les tarifs du régime universel d'assurance automobile obligatoire de base sont approuvés par la Régie des services publics.

En vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*, la Société est responsable des activités liées à la sécurité des conducteurs, à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire, y compris tous les services financiers, administratifs et de traitement de données connexes.

## 2. Règles d'information financière

### Déclaration de conformité

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du paragraphe 43(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* et aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 2 mai 2014.

L'actuaire externe est nommé par le conseil d'administration de la Société. Pour ce qui est de la préparation des états financiers, l'actuaire externe est tenu de procéder à une évaluation des obligations aux termes des polices d'assurance et d'en faire rapport au conseil d'administration de la Société. Les obligations aux termes des polices d'assurance comprennent les primes non acquises, ainsi que les frais afférents aux sinistres non réglés et les frais d'expertise.

L'actuaire externe consulte aussi le travail des auditeurs externes dans sa vérification de l'information préparée par la Société aux fins de l'évaluation des obligations aux termes des polices d'assurance.

Les auditeurs externes sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et chargés d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Dans le cadre de cet audit, les auditeurs externes se servent aussi du travail de l'actuaire externe et de son rapport sur les obligations aux termes des polices d'assurance de la Société. Le rapport des auditeurs externes rend compte de la portée de leur audit et de leur opinion.

## **Mode de présentation**

La Société présente son état de la situation financière de manière générale en ce qui concerne les liquidités.

Les états financiers sont présentés en milliers de dollars canadiens. Sauf indication contraire, le dollar canadien est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

## **Saisonnalité**

L'assurance automobile, qui constitue la principale activité de la Société, est de nature saisonnière. Si les primes nettes acquises sont habituellement stables d'un trimestre à l'autre, le résultat technique est généralement le plus élevé aux premier et deuxième trimestres de chaque année et le moins élevé au quatrième trimestre. Cela est principalement dû aux conditions atmosphériques qui peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre.

## **Base d'évaluation**

La Société prépare ses états financiers dans l'hypothèse de la continuité du fonctionnement, au coût historique, sauf pour les instruments financiers, les obligations aux termes des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. L'évaluation des instruments financiers est expliquée à la note 4. Les obligations aux termes des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés sont évaluées sur une base actualisée, conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, offre un substitut raisonnable à la juste valeur), tel qu'expliqué à la note 3.

## **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des jugements qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et le montant déclaré des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## **3. Sommaire des principales conventions comptables**

Ce sommaire donne un aperçu des conventions comptables suivies par la Société qui ont un effet appréciable sur les états financiers.

### **Modification des conventions comptables**

#### *IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur*

La norme IFRS 13 établit dans une seule norme un cadre de travail pour la définition et l'évaluation de la juste valeur et elle cerne les divulgations relatives à l'évaluation de la juste valeur. La Société a adopté la norme IFRS 13 le 1<sup>er</sup> mars 2013 sur une base prospective. L'adoption de la norme IFRS 13 n'a exigé aucun redressement des techniques d'évaluation utilisées par la Société pour évaluer la juste valeur et ne s'est pas traduite par des redressements de l'évaluation au 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### *IAS 19R – Avantages du personnel*

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011. Avant l'adoption des modifications, la Société appliquait une politique aux termes de laquelle les gains et les pertes actuariels observés lors de la réévaluation des avantages sociaux futurs des employés étaient comptabilisés dans le revenu net (perte nette) de l'exercice où ils ont été réalisés. La Société comptabilise maintenant ces gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global de l'exercice où ils ont été réalisés. La Société a adopté la norme IAS 19R le 1<sup>er</sup> mars 2013 sur une base rétroactive. L'adoption de la norme s'est traduite par le redressement des données comparatives. Les

rapprochements suivants fournissent une évaluation quantitative de l'effet de l'adoption de la norme IAS 19R sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> mars 2012 et au 28 février 2013 et sur le résultat global pour l'exercice terminé le 28 février 2013.

### Rapprochement des capitaux propres au 1<sup>er</sup> mars 2012

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de base		Hors régime de base			Société		
	Réserve de stabilisation des tarifs (RST)	Résultats non distribués (RND-RB)	Réserve en capital (RC-HRB)	Résultats non distribués (RND-HRB)	Fonds de développement du secteur des garanties facultatives (FDSGF)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Tel que déclaré auparavant aux termes des IFRS au 1 <sup>er</sup> mars 2012	155 700	57 983	72 000	67 060	20 769	373 512	58 115	431 627
Gains et pertes actuariels	–	18 460	–	8 287	–	26 747	(26 747)	–
<b>Solde redressé au 1<sup>er</sup> mars 2012</b>	<b>155 700</b>	<b>76 443</b>	<b>72 000</b>	<b>75 347</b>	<b>20 769</b>	<b>400 259</b>	<b>31 368</b>	<b>431 627</b>

### Rapprochement des capitaux propres au 28 février 2013

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de base		Hors régime de base			Société		
	Réserve de stabilisation des tarifs (RST)	Résultats non distribués (RND-RB)	Réserve en capital (RC-HRB)	Résultats non distribués (RND-HRB)	Fonds de développement du secteur des garanties facultatives (FDSGF)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Tel que déclaré auparavant au 28 février 2013	141 470	–	72 000	105 231	6 723	325 424	104 555	429 979
Différence relative à la transition	–	18 460	–	8 287	–	26 747	(26 747)	–
Gains et pertes actuariels	–	9 110	–	4 039	–	13 149	(13 149)	–
Transfert entre RST et RND-RB	8 330	(8 330)	–	–	–	–	–	–
<b>Solde redressé au 28 février 2013</b>	<b>149 800</b>	<b>19 240</b>	<b>72 000</b>	<b>117 557</b>	<b>6 723</b>	<b>365 320</b>	<b>64 659</b>	<b>429 979</b>

### Rapprochement du résultat global pour l'exercice terminé le 28 février 2013

(en milliers de dollars canadiens)

Perte globale déclarée auparavant aux termes des IFRS	(1 648) \$
Réduction de la perte nette des charges pour les avantages sociaux futurs des employés	13 149
Hausse des autres pertes globales des charges pour les avantages sociaux futurs des employés	(13 149)
Perte globale redressée	(1 648) \$

## **Placements**

Les fonds disponibles au placement sont gérés par le ministère des Finances, pour le compte de la Société, conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*.

Les placements immobiliers détenus directement par la Société sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

La Société a classé ou désigné ses actifs et passifs financiers selon les catégories suivantes :

- disponibles à la vente;
- détenus jusqu'à échéance;
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, auparavant détenus à des fins de transaction;
- trésorerie et placements à court terme, prêts et comptes débiteurs;
- autres passifs financiers.

Les placements de la Société considérés comme étant dépréciés sont ramenés à leur valeur recouvrable attendue. Les placements en actions, classés comme disponibles à la vente, sont considérés comme étant dépréciés s'il y a une preuve objective du déclin important ou soutenu de leur juste valeur en deçà de leur prix coûtant.

La juste valeur des instruments financiers est obtenue auprès de services d'évaluation externes. Elle correspond au cours acheteur des actifs financiers. Les placements à court terme consistent en placements qui viennent à échéance dans les douze mois de leur date d'achat et ils sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société comptabilise l'achat et la vente des valeurs mobilières en utilisant la comptabilisation à la date de règlement.

### **i) Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente figurent dans l'état de la situation financière à leur juste valeur à compter de la date de règlement, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit cédé ou déprécié. Tant que l'actif disponible à la vente est détenu et n'est pas déprécié, les profits et les pertes ne sont pas constatés dans l'état des résultats d'exploitation. Quand l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte est constaté dans l'état des résultats d'exploitation, et le montant est déduit des autres éléments du résultat global.

Les coûts des transactions liées aux actifs financiers disponibles à la vente sont incorporés dans le coût de l'actif au moment de leur constatation initiale.

### **ii) Actifs financiers détenus jusqu'à échéance**

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût amorti à compter de la date de règlement.

Les coûts des transactions liées aux actifs et passifs financiers classés comme détenus jusqu'à échéance sont incorporés dans le coût de l'actif au moment de leur constatation initiale, s'il y a lieu.

### **iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière à compter de la date de règlement, et les variations de la juste valeur sont inscrites dans l'état des résultats d'exploitation.

La juste valeur des obligations à la juste valeur par le biais du résultat net, notamment les obligations fédérales, provinciales, de certaines municipalités, de certains hôpitaux, d'autres provinces et de sociétés, est estimée en fonction du cours acheteur du titre ou de celui de placements similaires.

Les coûts des transactions liées aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation au moment de leur constatation initiale.

### **Prêts et comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs et les montants à recevoir d'autres assureurs sont classés dans la catégorie des prêts et comptes débiteurs et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces comptes débiteurs comprennent les plans de financement des clients, pour lesquels le taux d'intérêt utilisé est le taux préférentiel du banquier principal de la Société majoré de 2 %, taux qui est révisé chaque trimestre. Le taux d'intérêt établi pour un client demeure le même pendant toute la durée de la police.

### **Trésorerie et placements à court terme**

La trésorerie et les placements à court terme comprennent la trésorerie, les comptes de résultat courants, les dépôts à court terme provinciaux et les fonds détenus en fiducie pour le compte d'autres assureurs. Ils sont classés comme étant disponibles à la vente.

### **Dépréciation des actifs financiers**

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déceler les indicateurs de dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié s'il y a une preuve objective, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après sa constatation initiale, d'une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Dans le cas des placements en actions classés comme disponibles à la vente, un déclin important ou soutenu de la juste valeur du titre en deçà de son prix coûtant est considéré comme une preuve objective de dépréciation.

Pour tous les autres actifs financiers, la preuve objective de dépréciation peut comprendre ce qui suit :

- difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie; ou
- défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital; ou
- le prêteur, pour des raisons économiques ou légales relatives aux difficultés financières de l'emprunteur, accorde à l'emprunteur des conditions avantageuses qu'il n'envisagerait pas par ailleurs; ou
- il devient probable que l'emprunteur déclarera faillite ou procédera à une réorganisation financière; ou
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières; ou
- des données observables indiquent une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés d'un groupe d'actifs financiers depuis leur constatation initiale, même si la baisse ne peut encore être décelée pour ce qui est des actifs financiers individuels du groupe.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte pour dépréciation constaté correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif original de l'actif financier.

Si un actif disponible à la vente est considéré comme étant déprécié, les profits ou pertes cumulatifs déjà constatés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net de la période. Les baisses subséquentes de valeur de l'actif continuent d'être enregistrées en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si, dans une période subséquente, le montant de la perte pour dépréciation baisse et que cette baisse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, la perte pour dépréciation constatée antérieurement est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la dépréciation ne dépasse pas ce qu'aurait été le coût amorti si la dépréciation n'avait pas été constatée.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes pour dépréciation antérieurement constatées en résultat net ne sont pas reprises par le biais du résultat net. Toute hausse de la juste valeur postérieure à une perte pour dépréciation est constatée en autres éléments du résultat global.

### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

La Société décomptabilise un actif financier uniquement si les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont échus ou si elle cède l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Si la Société ne cède ni ne conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue d'exercer une maîtrise sur l'actif cédé, elle comptabilise son intérêt ainsi retenu dans l'actif ainsi qu'un passif afférent pour les montants qu'elle peut avoir à payer. Si la Société conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, elle continue de comptabiliser l'actif financier ainsi qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

### **Passifs financiers**

Tous les passifs financiers sont désignés comme autres passifs financiers et constatés dans l'état de la situation financière au coût amorti. Les passifs financiers comprennent :

- les montants à payer à d'autres assureurs ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer qui sont tous des passifs à court terme;
- l'obligation découlant du contrat de location-financement, qui est un passif non courant, payable sur toute la durée du bail.

La valeur comptable des passifs financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur.

### **Produits dérivés**

La Société a recours aux échanges de devises pour gérer le risque de change associé à des éléments d'actif particuliers libellés en monnaie étrangère. Tous les gains ou pertes sont inscrits à leur juste valeur à l'état des résultats d'exploitation, sous la rubrique « Revenu de placements ».

Un échange de devises est une entente contractuelle entre des parties déterminées qui vise l'échange du flux de trésorerie d'une devise pour un flux de trésorerie fixe d'une autre devise.

### **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est obtenue auprès de services d'évaluation externes et elle est fondée sur le cours acheteur des actifs financiers. Les placements à court terme consistent en placements qui viennent à échéance dans les douze mois de leur date d'achat et sont comptabilisés à leur juste valeur. On trouvera plus de renseignements sur la juste valeur des instruments financiers à la note 4.

### **Coûts d'acquisition différés**

Les commissions et les impôts sur les primes sont différés et imputés aux charges sur toute la durée du contrat d'assurance auquel ils sont associés.

## Biens et équipement

Les biens et l'équipement sont inscrits au coût après déduction du cumul des amortissements. L'amortissement se fait selon la méthode linéaire, qui amortit le coût de chaque actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, comme suit :

- matériel informatique 3 ans
- véhicules 5 ans
- mobilier et équipement 10 ans
- systèmes CVC 20 ans
- améliorations foncières 25 ans
- systèmes de toiture 30 ans
- ascenseurs et escaliers roulants 30 ans
- bâtiments 40 ans

Les bâtiments pris à bail à long terme sont amortis selon la méthode linéaire sur 40 ans. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail et de la première période de renouvellement. L'amortissement des constructions en cours commence, conformément à la politique ci-dessus, quand la construction est terminée. Les biens-fonds ne font l'objet d'aucun amortissement et sont comptabilisés au coût.

## Immeuble de placement

Afin de déterminer ce qui constitue un immeuble de placement relativement aux biens et équipement, la Société a pris en considération l'utilisation prévue du bien, la capacité de vendre le bien et la capacité de la Société de louer le bien ou une partie de celui-ci aux termes d'un contrat de location-financement.

L'immeuble de placement de la Société, qui est un bien détenu pour en tirer des loyers ou pour réaliser une plus-value ou les deux, est évalué initialement au coût, y compris les coûts de transaction. La Société a choisi d'utiliser le modèle du coût pour évaluer subséquemment son immeuble de placement. Par conséquent, la valeur comptable de l'immeuble de placement est évaluée au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes pour dépréciation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilité de chaque composant de l'immeuble de placement ainsi que sur la valeur résiduelle du bien. La Société évalue son immeuble de placement pour dépréciation sur une base annuelle conformément aux lignes directrices du test de dépréciation établies dans la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

L'amortissement est établi selon la méthode linéaire qui amortit le coût de chaque actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée :

- systèmes CVC 20 ans
- systèmes de toiture 30 ans
- ascenseurs et escaliers roulants 30 ans
- bâtiments 40 ans

L'amortissement des constructions en cours commence, conformément à la politique ci-dessus, quand la construction est terminée.

## Coûts de développement différés (immobilisations incorporelles)

Les coûts de mise au point d'importants systèmes informatiques qui doivent rapporter des avantages économiques à la Société sont différés à des périodes ultérieures. Ces dépenses pour les systèmes informatiques sont déclarées au coût après déduction du cumul des amortissements et sont amorties sur cinq ans selon la méthode linéaire.

Une immobilisation incorporelle d'origine interne qui résulte du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle produira des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées, pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant comptabilisé initialement pour une immobilisation incorporelle d'origine interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation indiqués ci-dessus. Si aucune immobilisation incorporelle d'origine interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont constatées en résultat net dans la période où elles sont engagées. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles d'origine interne sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes pour dépréciation cumulées.

### **Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (autres que les actifs financiers)**

À la date de chaque état de la situation financière, la Société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il y a des indices selon lesquels ces actifs ont subi une dépréciation. Si un tel indice existe, on évalue la valeur recouvrable de l'actif afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation (s'il y a lieu). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été rajustées.

Si l'évaluation de la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, celle-ci est réduite à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est immédiatement comptabilisée en charge.

S'il y a reprise subséquente d'une perte pour dépréciation, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est haussée à l'évaluation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les années antérieures. La reprise d'une perte pour dépréciation est immédiatement comptabilisée en produit.

### **Contrats de location**

Les baux sont classés comme des contrats de location-financement si leurs modalités cèdent au preneur pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres baux sont classés comme des contrats de location simple.

## **LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA COMME PRENEUR**

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés comme des actifs de la Société à leur juste valeur au début de la période de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant pour le bailleur est inclus dans l'état de la situation financière comme obligation découlant du contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde de l'obligation.

Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés comme dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques de l'actif loué.

## **LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA COMME BAILLEUR**

La Société d'assurance publique du Manitoba loue des locaux pour commerce de détail et bureaux ainsi que des espaces de stationnement à des chaînes de restauration, des commerces et des particuliers à cityplace, un bâtiment et des installations de stationnement dont elle est propriétaire. Tous ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple.

### **Produits**

#### **PRIMES**

Les primes émises comprennent les primes relatives aux contrats commençant au cours de l'exercice. Les primes acquises représentent la fraction des primes émises qui est acquise au cours de l'exercice au moyen de garanties d'assurance. Les primes émises et acquises sont déclarées avant déduction des commissions et des impôts sur les primes payables et sont comptabilisées sur une base brute et déduction faite des montants cédés aux réassureurs.

#### **PRIMES NON ACQUISES**

Le passif pour primes non acquises est la fraction des primes qui correspond à la portion non échue de chaque contrat d'assurance.

#### **PRODUIT D'INTÉRÊTS**

Le produit d'intérêts est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques vont revenir à la Société et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le produit d'intérêts est comptabilisé sur une base temporelle, en fonction du capital impayé et du taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise avec exactitude les rentrées de fonds futures estimatives sur la durée d'utilité estimée de l'actif financier à la valeur comptable nette de l'actif à la constatation initiale.

#### **DIVIDENDES**

Les dividendes résultant des placements sont comptabilisés lorsque les droits de la Société de recevoir des paiements sont établis.

#### **PROFITS ET PERTES RÉALISÉS**

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un placement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un bien ou équipement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

## **PROFITS ET PERTES LATENTS**

Les profits ou pertes latents représentent la différence entre la valeur comptable à la fin de l'exercice considéré et la valeur comptable à la fin de l'exercice précédent ou la valeur d'achat au cours de l'exercice, moins la reprise des profits ou pertes latents antérieurement comptabilisés à l'égard de cessions au cours de l'exercice.

### **Provisions**

Des provisions sont constatées lorsque la Société a une obligation actuelle (légale ou implicite) en raison d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue de s'acquitter de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être établie quant au montant de l'obligation.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Si une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques requis pour régler une provision soit recouvrée auprès d'un tiers, un compte débiteur est comptabilisé à titre d'actif s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et que le montant du compte débiteur peut être évalué de manière fiable.

## **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE**

La provision pour avantages sociaux de l'exercice comprend une charge pour les congés annuels payés et les congés de maladie payés prévus à la convention collective.

## **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La provision pour avantages sociaux futurs s'applique au régime de retraite et aux autres régimes d'avantages sociaux.

### **i. Régime de retraite**

Les employés de la Société participent à un régime de retraite à prestations définies administré selon la *Loi sur le régime de pension de la fonction publique*. Les comptes comprennent une provision pour les prestations de retraite indexées que l'employeur devra verser à l'avenir. La provision est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuarielle actuelle des droits à prestations est établie d'après les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses quant aux taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation et fondées sur des titres de créance de haute qualité, l'évolution des salaires, les retraits et les taux de mortalité. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période considérée.

La Société évalue annuellement son régime de retraite et l'évaluation la plus récente a eu lieu le 31 décembre 2013. Des procédures de suivi sont réalisées pour s'assurer que l'évaluation du 31 décembre 2013 constitue une estimation fiable de l'évaluation au 28 février 2014.

## ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les autres régimes d'avantages sociaux consistent en une assurance médicale complémentaire à la retraite et des indemnités de cessation d'emploi.

La provision pour prestations d'assurance médicale complémentaire à la retraite est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur l'âge de retraite des employés et les coûts de santé prévus. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période considérée.

Les employés de la Société ont droit à une indemnité de cessation d'emploi en vertu de la convention collective et de la politique de la Société. La provision pour indemnités de cessation d'emploi est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, projections salariales exclues, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur la proportion d'employés qui prendront leur retraite.

## PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS

La norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* permet le maintien des modes d'évaluation du passif d'assurance auparavant utilisés sous les Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGRC). La Société établit des réserves pour le paiement des sinistres et les frais d'expertise découlant de ses produits d'assurance. Le solde de la réserve correspond au coût définitif projeté pour régler les sinistres survenus avant la date de clôture mais toujours impayés à cette date. Il y a deux catégories de réserves pour sinistres : 1) les réserves pour sinistres déclarés et 2) les réserves pour sinistres survenus mais non déclarés. Par ailleurs, des réserves sont établies pour les frais d'expertise internes, qui comprennent les coûts internes estimatifs et d'autres dépenses prévues pour finaliser le règlement des sinistres. La Société actualise ses obligations relatives aux sinistres non réglés et elle inclut une provision pour écarts défavorables. Les obligations au titre des sinistres non réglés sont estimées à partir de l'information découlant de l'évaluation des dossiers individuels signalés à la Société et des analyses statistiques des sinistres survenus mais non déclarés. Le coût des sinistres et les frais d'expertise sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Toutes les polices d'assurance de la Société satisfont à la définition du contrat d'assurance et ont été prises en compte conformément à la norme IFRS 4.

La part des réassureurs dans les sinistres non réglés est comptabilisée lorsque la demande de règlement brute afférente est comptabilisée en conformité avec les conditions des contrats de réassurance pertinents.

## TEST DE SUFFISANCE DU PASSIF

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, des tests de suffisance du passif d'assurance sont réalisés pour s'assurer de la suffisance des passifs relatifs aux contrats, diminués des coûts d'acquisition différés correspondants et de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. Pour réaliser ces tests, on utilise les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie futurs résultant des contrats d'assurance, des coûts de traitement des demandes d'indemnisation et des frais administratifs ainsi que des revenus de placements tirés des actifs auxquels sont adossés ces passifs. Il y a insuffisance de primes quand les estimations des sinistres futurs et des frais qui y sont associés sont plus élevées que les primes non acquises. Les insuffisances de primes sont comptabilisées en réduisant d'abord les coûts d'acquisition différés et en inscrivant tout montant restant comme passif.

## Récupération et subrogation

Les montants recouverts par récupération et subrogation sont inscrits comme compensation du coût des sinistres. Les recouvrements par subrogation à venir sont inscrits dans la provision pour sinistres non réglés.

## Répartition des produits, des sinistres survenus et des charges

Les primes émises, les primes acquises et les sinistres survenus sont imputés directement à la division qui a souscrit le risque d'assurance.

Les frais de gestion et autres produits sont répartis comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* :

- i. les frais de gestion et autres produits directs et identifiables sont imputés au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les frais de gestion et autres produits sont répartis au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que les ratios des primes émises, les ratios de répartition des charges et les ratios de répartition des revenus de placements. Les formules établies pour la répartition des frais de gestion et autres produits sont approuvées par le conseil d'administration.

Les revenus de placements sont répartis entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et la division de l'assurance générale qui n'existe plus en fonction de la moyenne mensuelle des fonds disponibles dans chaque division.

Les charges, y compris les frais de règlement, sont réparties comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* :

- i. les charges directes identifiables sont imputées au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les charges sont réparties au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que l'espace, le nombre d'employés, l'utilisation du temps, les statistiques du Centre de contact, les ratios des primes émises et les ratios des sinistres survenus. La base établie pour la répartition des charges indirectes partagées est approuvée par le conseil d'administration;
- iii. la répartition des coûts des initiatives d'amélioration se fonde sur l'examen de chaque projet afin de déterminer le secteur d'activité qui en bénéficiera. La base de répartition pour chaque projet est approuvée par le conseil d'administration.

## Réassurance cédée

Les primes, les sinistres et les dépenses sont déclarés en brut et après déduction des montants à verser aux réassureurs et à recevoir d'eux. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs pour les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs payables aux titulaires de police.

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée comme actif selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour déterminer le passif des primes non acquises.

## Devises

Les éléments monétaires en devises sont rajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de produits et de charges en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la

date de l'opération. Les écarts de change latents découlant de cette conversion sont imputés au résultat de l'exercice.

Les variations des écarts de change latents pour les placements en actions disponibles à la vente sont inscrites aux autres éléments du résultat global et incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'elles soient comptabilisées dans l'état des résultats d'exploitation.

### **Réserve de stabilisation des tarifs de l'assurance de base**

La Réserve de stabilisation des tarifs de l'assurance de base concerne le régime universel d'assurance automobile obligatoire de base et vise à protéger les automobilistes contre les hausses de primes rendues nécessaires par des événements imprévus ou des sinistres causés par des événements ou facteurs non récurrents.

### **Fonds de développement du secteur des garanties facultatives**

Le Fonds de développement du secteur des garanties facultatives est constitué par l'affectation de résultats non distribués hors régime de base. Le Fonds a été établi pour payer le coût des projets entrepris en vue de profiter au maximum des possibilités offertes par la fusion de la Division des permis et immatriculations et de la Société en 2004.

Au 28 février 2014, le Fonds était entièrement épuisé et il a été fermé.

### **Résultats non distribués**

Les résultats non distribués proviennent du cumul des résultats nets des activités du régime de base et des activités hors régime de base. Les activités hors régime de base comprennent celles du secteur des garanties facultatives et des services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux ainsi que les activités visées par la *Loi sur les véhicules et les conducteurs*.

### **Résultat global**

Le résultat global est composé du résultat net après distribution de l'excédent et des autres éléments du résultat global. Les variations des profits et pertes latents sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et les écarts de change latents connexes sont inscrits aux autres éléments du résultat global et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur comptabilisation dans l'état des résultats d'exploitation. Le cumul des autres éléments du résultat global figure dans l'état de la situation financière comme élément séparé.

### **Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations**

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction pose des jugements, qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes ultérieures.

## **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

La Société doit évaluer les possibilités de recouvrement des comptes débiteurs auprès de ses clients. Par conséquent, la direction constitue une provision pour les pertes estimatives découlant du non-paiement des comptes débiteurs. Au 28 février 2014, la provision pour créances douteuses au titre des comptes débiteurs était de 6,5 M\$ (note 29).

## **COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉS (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES)**

Les coûts de développement différés représentaient 68,6 M\$ du total des actifs dans l'état de la situation financière au 28 février 2014 (note 9). Une part importante des dépenses courantes est liée au développement des systèmes informatiques. La direction évalue la période estimative d'avantages futurs sur laquelle les coûts capitalisés seront amortis. Les facteurs considérés dans les hypothèses relatives à ces durées d'utilité estimées comprennent le moment de l'obsolescence technologique et les besoins en termes de service à la clientèle ainsi que l'expérience passée et les plans internes concernant l'utilisation prévue des systèmes informatiques.

## **PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS**

L'actuaire nommé est désigné par le conseil d'administration de la Société. Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, l'actuaire nommé est tenu de procéder à une évaluation des obligations aux termes des contrats d'assurance et de donner son avis au conseil d'administration concernant leur caractère approprié à la date de clôture. Les facteurs et techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois applicables et aux règlements s'y rapportant.

Les provisions pour sinistres non réglés et les frais d'expertise sont évalués en fonction de la pratique actuarielle reconnue du Canada, qui vise à s'assurer que la Société établit une réserve appropriée dans l'état de la situation financière pour couvrir les pertes assurées relatives aux sinistres survenus déclarés et non déclarés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi que les frais de règlement. Les obligations aux termes des contrats d'assurance comprennent une provision pour sinistres non réglés et frais d'expertise sur la partie échue des polices et pour obligations futures sur la partie non échue des polices. Dans le cadre de l'évaluation des engagements relatifs à ces événements éventuels, l'actuaire nommé formule des hypothèses quant aux ratios sinistres-primés futurs, aux tendances, aux recouvrements auprès des réassureurs, aux taux de rendement des placements, aux charges et autres éventualités, en tenant compte de la situation de la Société et de la nature des polices d'assurance.

Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions pour sinistres non réglés et frais d'expertise sont révisées et mises à jour régulièrement par la Société afin de tenir compte des tendances récentes et émergentes quant aux résultats techniques. La sensibilité de ces hypothèses et leurs incidences sur les obligations nettes aux termes des contrats d'assurance et les capitaux propres sont entièrement divulguées à la note 18.

## **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Société a un régime de retraite à prestations définies, un régime d'indemnités de cessation d'emploi et un régime d'assurance médicale complémentaire à la retraite. La détermination des charges et obligations liées aux avantages sociaux futurs exige le recours à des hypothèses critiques comme les taux d'actualisation, le taux de mortalité prévu, les taux d'inflation, les hausses salariales projetées ainsi que les augmentations prévues des coûts des soins de santé. En raison de la nature des estimations utilisées dans le processus d'évaluation, il y a inévitablement des incertitudes quant aux hypothèses relatives aux avantages sociaux futurs. On trouvera à la note 16 plus de détails sur les estimations et les changements significatifs ayant une incidence sur les états financiers de la période considérée.

## **JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE ET DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET DE NIVEAU TROIS**

En raison de leur nature, les placements de niveau 3 sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation approuvée qui exige le recours à des hypothèses importantes comme les taux d'actualisation et la volatilité des flux de trésorerie futurs. La direction tient compte de l'information courante du marché au moment de choisir un taux d'actualisation et d'estimer les flux de trésorerie futurs associés à chaque actif financier évalué en interne. On trouvera à la note 4 de plus amples détails sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses.

### **Modifications futures des méthodes comptables et information à fournir**

Certaines nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations aux normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) ou le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC). Elles doivent être utilisées pour les périodes de rapport annuel ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les normes qui peuvent avoir des incidences sur la Société sont les suivantes :

#### *IFRS 4 – Contrats d'assurance*

L'IASB a entrepris la phase II du projet sur les contrats d'assurance qui vise à élaborer une norme qui remplacera la norme intermédiaire IFRS 4 *Contrats d'assurance*, élaborée au cours de la phase I. L'exposé-sondage révisé de la nouvelle norme IFRS a été publié en juin 2013. L'exposé-sondage maintient sa proposition d'une nouvelle norme comptable pour les contrats d'assurance qui remplacerait la norme IFRS 4. Les éléments proposés représentent un modèle comptable normatif complet pour les contrats d'assurance et ils devraient avoir des incidences importantes sur la communication de l'information financière des assureurs. Une norme finale devrait être publiée en 2015 et sa mise en œuvre ne devrait pas avoir lieu avant 2018. La Société continue de suivre l'évolution de la situation.

#### *IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir*

La norme IFRS 7 a été modifiée en décembre 2011 pour exiger la communication de renseignements supplémentaires sur les instruments financiers pendant la période de transition de la norme IAS 39 (*Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*) à la norme IFRS 9 (*Instruments financiers*). Les modifications entreront en vigueur lors de l'adoption de la norme IFRS 9, à laquelle il manque toujours la rédaction définitive des exigences en matière de dépréciation, de classement et d'évaluation des instruments financiers.

#### *IFRS 9 – Instruments financiers*

Publiée en novembre 2009, la norme IFRS 9 comprenait des exigences pour les actifs financiers. La norme traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers et remplace les modèles d'évaluation à catégories multiples des titres de créance de la norme IAS 39 par un nouveau modèle qui n'utilise que deux catégories : coût amorti et juste valeur. La norme IFRS 9 remplace également les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. La norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le redressement des états financiers comparatifs n'est pas requis pour la première application.

## **4. Placements**

La trésorerie comprend la trésorerie, moins les chèques émis qui dépassent les montants en dépôt.

Le montant total du principal des placements à court terme est de 89,7 M\$ (2013 – 176,3 M\$). Il s'agit de dépôts provinciaux à court terme à un taux d'intérêt effectif de 0,87 % à 0,89 % (2013 – 0,91 % à 0,93 %), avec des intérêts à recevoir à différentes dates.

La Société a une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 M\$ (2013 – 5,0 M\$) à sa banque principale. Au 28 février 2014, il n’y avait eu aucun tirage sur cette marge de crédit (2013 – néant).

## Trésorerie et placements

(en milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers				Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu’à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments non financiers	
<b>Au 28 février 2014</b>					
Trésorerie et placements à court terme	93 208	–	–	–	93 208
Obligations					
Fédérales	–	–	89 512	–	89 512
Manitoba :					
provinciales	–	–	270 443	–	270 443
municipales	–	12 599	17 615	–	30 214
hôpitaux	–	–	11 482	–	11 482
écoles	–	567 853	–	–	567 853
Autres provinces :					
provinciales	–	–	447 472	–	447 472
municipales	–	–	84 519	–	84 519
Sociétés	–	–	49 351	–	49 351
	–	580 452	970 394	–	1 550 846
Autres placements	3 885	–	–	–	3 885
Infrastructures	–	–	48 049	–	48 049
Trésorerie et placements	97 093	580 452	1 018 443	–	1 695 988
Placements en actions	519 705	–	–	–	519 705
Fonds immobilier commun	–	–	192 920	–	192 920
Immeuble de placement	–	–	–	38 312	38 312
	616 798	580 452	1 211 363	38 312	2 446 925

(en milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers				Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu’à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments non financiers	
<b>Au 28 février 2013</b>					
Trésorerie et placements à court terme	170 882	–	–	–	170 882
Obligations					
Fédérales	–	–	61 460	–	61 460
Manitoba :					
provinciales	–	–	254 190	–	254 190
municipales	–	15 140	29 860	–	45 000
hôpitaux	–	–	12 107	–	12 107
écoles	–	536 434	–	–	536 434
Autres provinces :					
provinciales	–	–	338 172	–	338 172
municipales	–	–	63 023	–	63 023
Sociétés	–	–	44 081	–	44 081
	–	551 574	802 893	–	1 354 467

Autres placements	4 099	–	–	–	4 099
Infrastructures	–	–	22 431	–	22 431
Trésorerie et placements	174 981	551 574	825 324	–	1 551 879
Placements en actions	562 229	–	–	–	562 229
Fonds immobilier commun	–	–	173 002	–	173 002
Immeuble de placement	–	–	–	36 085	36 085
	737 210	551 574	998 326	36 085	2 323 195

## Évaluation de la juste valeur

Les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés à un niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il s'agit d'une hiérarchie à trois niveaux qui sont définis par les éléments qui entrent en jeu dans l'évaluation de la juste valeur. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur les données du plus bas niveau qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché non ajustés pour des instruments identiques sur des marchés actifs. Les données comprennent des prix provenant de bourses où on échange activement des titres de capitaux propres et de créance.

Niveau 2 – Les évaluations de niveau 2 des instruments ont recours à des données autres que les cours du marché utilisés au niveau 1 et qui sont observables directement ou indirectement. Les données comprennent les cours pour des instruments identiques sur des marchés actifs et des données observables autres que les cours du marché, telles que les taux d'intérêt et les courbes de rendement. La juste valeur de certains titres de niveau 2 a été obtenue d'un service d'évaluation des cours, qui a fourni les données suivantes : rendements de référence, transactions déclarées, cours des courtiers et des maisons de courtage et les écarts acheteur-vendeur.

Niveau 3 – Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 ont recours à des données significatives autres que les données du marché observables. Les données proviennent principalement des instruments dérivés et des placements de capital à risque privé. Dans de tels cas, les prix peuvent être déterminés par des modèles internes d'établissement des cours qui utilisent tous les renseignements financiers disponibles, y compris des données de comparaison directe et du secteur d'activité. Pour certains placements, les évaluations sont effectuées chaque année. Pendant les périodes entre les évaluations, la direction de la Société évalue la validité de l'évaluation à des fins de rapport.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et classés à un niveau de la hiérarchie de la juste valeur.

<b>Au 28 février 2014</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Obligations	79 017	875 957	15 420
Infrastructures	–	–	48 049
Immeuble de placement	–	192 920	–
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	79 017	1 068 877	63 469
Actifs financiers disponibles à la vente			
Trésorerie et placements à court terme	93 208	–	–
Autres placements	–	–	3 885
Placements en actions	519 705	–	–
Total des actifs financiers disponibles à la vente	612 913	–	3 885
Total des actifs évalués à la juste valeur	691 930	1 068 877	67 354

Au 28 février 2013 (en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Obligations	86 920	699 688	16 285
Infrastructures	–	–	22 431
Immeuble de placement	–	173 002	–
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	86 920	872 690	38 716
Actifs financiers disponibles à la vente			
Trésorerie et placements à court terme	170 882	–	–
Autres placements	–	–	4 099
Placements en actions	562 229	–	–
Total des actifs financiers disponibles à la vente	733 111	–	4 099
Total des actifs évalués à la juste valeur	820 031	872 690	42 815

Évaluation de la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 (en milliers de dollars canadiens)	À la juste valeur par le biais du résultat net		Disponibles à la vente	
	2014	2013	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	38 716	24 786	4 099	6 771
Total des profits (pertes)				
Compris dans le résultat net	726	4 124	–	–
Compris dans les autres éléments du résultat global	–	–	193	1 017
Achats	24 027	9 806	–	28
Ventes	–	–	(407)	(3 717)
Solde au 28 février	63 469	38 716	3 885	4 099

La juste valeur des obligations détenues jusqu'à échéance, qui comprennent des obligations des écoles et de certaines municipalités, est fondée sur leur valeur comptable, qui correspond approximativement à leur cours du marché.

## Dépréciation

Les placements dépréciés présents dans le portefeuille de la Société comprennent ceux-ci :

Au 28 février 2014 (en milliers de dollars canadiens)	Brut	Dépréciation	Net
Par type de placement			
Disponibles à la vente	2 590	(1 194)	1 396
	2 590	(1 194)	1 396

  

Au 28 février 2013 (en milliers de dollars canadiens)	Brut	Dépréciation	Net
Par type de placement			
Disponibles à la vente	10 086	(3 957)	6 129
	10 086	(3 957)	6 129

## Revenus de placements

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013 après redressement
Produit d'intérêts	47 704	48 765
Profit (perte) sur la vente d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	(7 228)	17 054
Profit (perte) latent sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	(15 792)	(9 075)
Profit (perte) latent sur l'immeuble de placement	19 918	18 915
Profit (perte) sur les placements en infrastructures	982	690
Profit (perte) latent sur les placements en infrastructures	1 591	1 035
Dividendes	14 021	11 058
Profit (perte) sur la vente d'actions	114 188	7 374
Profit (perte) de change	2 478	–
Revenus provenant de l'immeuble de placement	2 529	1 751
Dépréciation des placements disponibles à la vente	(1 194)	(3 957)
Frais de gestion des placements	(4 074)	(4 280)
<b>Total</b>	<b>175 123</b>	<b>89 330</b>

Les revenus de placements sont présentés après déduction des frais de gestion des placements de 4,1 M\$ (2013 – 4,3 M\$) versés au ministère des Finances. Ce montant comprend des frais de 2,7 M\$ (2013 – 3,0 M\$) payés par la Province à des gestionnaires externes pour le compte de la Société.

## 5. Immeuble de placement – Instruments non financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Bâtiment de cityplace*	Stationnement extérieur adjacent	Stationnement intérieur adjacent	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	23 822	4 578	10 822	39 222
Ajouts	–	–	–	–
Solde au 28 février 2013	23 822	4 578	10 822	39 222
Ajouts	3 051	–	–	3 051
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>26 873</b>	<b>4 578</b>	<b>10 822</b>	<b>42 273</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	1 686	–	632	2 318
Amortissement	596	–	223	819
Solde au 28 février 2013	2 282	–	855	3 137
Amortissement	601	–	223	824
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>2 883</b>	<b>–</b>	<b>1 078</b>	<b>3 961</b>
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 28 février 2013	21 540	4 578	9 967	36 085
<b>Au 28 février 2014</b>	<b>23 990</b>	<b>4 578</b>	<b>9 744</b>	<b>38 312</b>
<b>Juste valeur au 28 février 2014</b>	<b>38 000</b>	<b>8 200</b>	<b>16 300</b>	<b>62 500</b>

\* Comprend la partie du bâtiment de cityplace non utilisée à des fins administratives.

## 6. Montant à recevoir d'autres assureurs

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	1 002	2 545
Sinistres payés cédés aux réassureurs	3 105	15 979
Moins : recouvrements des réassureurs	(27)	(17 522)
Solde au 28 février	4 080	1 002

## 7. Coûts d'acquisition différés

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	26 312	40 547
Différés durant l'exercice	106 036	101 645
Passés en charge durant l'exercice	(103 985)	(101 193)
Dépréciation	(3 621)	(14 687)
Solde au 28 février	24 742	26 312

Les insuffisances de primes sont comptabilisées en réduisant d'abord les coûts d'acquisition différés et en inscrivant tout montant restant comme élément de passif. Voir la note 3 pour plus de renseignements.

## 8. Biens et équipement

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains et bâtiments <sup>1</sup>	Mobilier et équipement <sup>2</sup>	Bien sous contrat de location-financement <sup>3</sup>	Bien en construction <sup>4</sup>	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	118 977	72 733	13 440	3 796	208 946
Ajouts	6	2 746	11	7 648	10 411
Cessions	–	(692)	–	–	(692)
Solde au 28 février 2013	118 983	74 787	13 451	11 444	218 665
Ajouts	–	1 648	–	5 207	6 855
Cessions	(602)	(6 906)	–	–	(7 508)
Transfert du (à l'extérieur du) bien en construction	9 409	–	–	(12 460)	(3 051)
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>127 790</b>	<b>69 529</b>	<b>13 451</b>	<b>4 191</b>	<b>214 961</b>
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	21 585	63 452	643	–	85 680
Cessions	–	(641)	–	–	(641)
Amortissement	2 962	3 444	336	–	6 742
Solde au 28 février 2013	24 547	66 255	979	–	91 781
Cessions	(367)	(6 854)	–	–	(7 221)
Amortissement	2 955	3 260	336	–	6 551
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>27 135</b>	<b>62 661</b>	<b>1 315</b>	<b>–</b>	<b>91 111</b>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 28 février 2013	94 436	8 532	12 471	11 444	126 883
<b>Au 28 février 2014</b>	<b>100 655</b>	<b>6 868</b>	<b>12 136</b>	<b>4 191</b>	<b>123 850</b>

<sup>1</sup> Comprend les terrains, les améliorations foncières, les améliorations locatives et les composants des bâtiments (ascenseurs, escaliers roulants, systèmes CVC, système de toiture).

<sup>2</sup> Comprend le mobilier, l'équipement, le matériel informatique et les véhicules.

- <sup>3</sup> Comprend le bâtiment situé au 1284 de la rue Main à Winnipeg détenu en vertu d'un contrat de location-financement. Voir la note 12 pour connaître l'obligation découlant du contrat de location-financement.
- <sup>4</sup> La Société est en train de restaurer le stationnement de cityplace.

## 9. Coûts de développement différés

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles générées en interne
<b>Coût</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	83 263
Ajouts	19 661
Solde au 28 février 2013	102 924
Ajouts	29 820
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>132 744</b>
<b>Cumul des amortissements</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	46 464
Dotations aux amortissements	8 847
Solde au 28 février 2013	55 311
Dotations aux amortissements	8 847
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>64 158</b>
<b>Valeurs comptables</b>	
Au 28 février 2013	47 613
<b>Au 28 février 2014</b>	<b>68 586</b>

Des coûts de développement différés de 56,0 M\$ (2013 – 26,2 M\$) n'ont toujours pas été engagés et ils sont présentement non amortis. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice (2013 – néant).

## 10. Montant à payer à d'autres assureurs

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	1 788	5 791
Augmentation (diminution) des primes émises cédées en réassurance, moins paiements échelonnés	86	(3 091)
Augmentation (diminution) des montants reçus en garantie de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés	60	(912)
<b>Solde au 28 février</b>	<b>1 934</b>	<b>1 788</b>

## 11. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2013
Montant à verser à la Province du Manitoba	10 566	11 746
Paie	2 973	2 120
Commissions des courtiers	8 085	5 735
Provision pour rabais de parcs automobiles	14 178	13 893
Programme d'immatriculation internationale payable à d'autres territoires	3 445	2 497
<b>Autres comptes créditeurs et charges à payer</b>	<b>23 779</b>	<b>22 236</b>
<b>Solde au 28 février</b>	<b>63 026</b>	<b>58 227</b>

## 12. Obligation découlant du contrat de location-financement

Le 29 mars 2010, un nouveau centre de services construit sur un terrain situé au 1284 de la rue Main à Winnipeg est devenu opérationnel. Le centre de services et le terrain appartiennent à un tiers et sont loués à la Société. Les dispositions du contrat prévoient une location d'une durée initiale de 25 ans et, au gré de la Société, trois autres périodes de location de cinq ans chacune. Conformément à la norme IAS 17 *Contrats de location*, la partie terrain a été comptabilisée comme un contrat de location simple et la partie bâtiment comme un contrat de location-financement. Les détails du contrat de location-financement sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les taux d'intérêt)	2014	2013
Taux d'intérêt	<b>6,70 %</b>	6,70 %
Charge d'intérêts pour l'exercice	<b>299</b>	302
Obligation découlant du contrat de location-financement au 28 février	<b>4 425</b>	4 482

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location	
	2014	2013	2014	2013
À moins d'un an	<b>356</b>	356	<b>343</b>	343
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	<b>1 499</b>	1 479	<b>1 311</b>	1 293
À plus de cinq ans	<b>6 610</b>	6 985	<b>3 988</b>	4 092
Total	<b>8 465</b>	8 820	<b>5 642</b>	5 728

## 13. Contrats de location simple

### À TITRE DE PRENEUR

La Société loue des bureaux à Winnipeg, Brandon, Portage la Prairie, Steinbach et Winkler ainsi que des véhicules qu'elle met temporairement à la disposition de certains employés. Ces contrats de location sont classés comme contrats de location simple conformément à la norme IAS 17 *Contrats de location*. Les durées de location pour les bureaux sont toutes inférieures à dix ans et les durées de location des véhicules sont toutes inférieures à cinq ans. La partie terrain du centre de services situé au 1284 de la rue Main à Winnipeg est également classée comme contrat de location simple. Aucun des contrats de location ne fait l'objet d'un contrat de sous-location, et aucun loyer conditionnel n'est exigible aux termes des baux.

Les loyers des contrats de location simple non résiliables sont exigibles comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
À moins d'un an	<b>826</b>	779
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	<b>2 877</b>	1 716
À plus de cinq ans	<b>1 980</b>	2 291
Total	<b>5 683</b>	4 786

Pour l'exercice clos le 28 février 2014, un montant de 850 000 \$ (2013 – 919 000 \$) a été constaté dans l'état des résultats d'exploitation comme charge au titre des contrats de location simple.

### À TITRE DE BAILLEUR

Le 1<sup>er</sup> mai 2009, la Société a acheté l'immeuble de cityplace situé au centre-ville de Winnipeg et comprenant le bâtiment cityplace, deux stationnements extérieurs adjacents et un stationnement intérieur adjacent. Le bâtiment compte cinq étages de bureaux, trois étages de stationnement et deux étages de commerces de détail. La Société

utilise environ 60 % du bâtiment à des fins administratives et elle loue le reste. Les contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements minimaux à venir au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
À moins d'un an	<b>3 319</b>	2 184
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	<b>11 578</b>	8 241
À plus de cinq ans	<b>8 850</b>	8 840
<b>Total</b>	<b>23 347</b>	19 265

Pour l'exercice terminé le 28 février 2014, les revenus de l'immeuble de placement comprennent des revenus locatifs bruts tirés des contrats de location simple de 12,6 M\$ (2013 – 11,0 M\$) et des charges locatives brutes relatives aux contrats de location simple de 10,0 M\$ (2013 – 9,2 M\$). Les revenus locatifs comprennent des revenus conditionnels aux ventes au détail de 189 000 \$ (2012 – 183 000 \$).

#### 14. Primes non acquises et frais non acquis

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut	2014 Part des réassureurs	Montant net	Montant brut	2013 Part des réassureurs	Montant net
Primes non acquises						
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	<b>435 478</b>	<b>69</b>	<b>435 409</b>	443 387	3 340	440 047
Primes émises	<b>995 556</b>	<b>17 564</b>	<b>977 992</b>	948 818	12 547	936 271
Primes acquises	<b>(983 921)</b>	<b>(17 572)</b>	<b>(956 349)</b>	(956 727)	(15 818)	(940 909)
Solde au 28 février	<b>457 113</b>	<b>61</b>	<b>457 052</b>	435 478	69	435 409
Primes payées d'avance	<b>36 070</b>	–	<b>36 070</b>	35 139	–	35 139
Frais non acquis	<b>4 628</b>	–	<b>4 628</b>	4 360	–	4 360
Solde au 28 février	<b>497 811</b>	<b>61</b>	<b>497 750</b>	474 977	69	474 908

#### 15. Provision pour avantages sociaux de l'exercice

La provision pour avantages sociaux de l'exercice comprend les obligations au titre des congés annuels accumulés, de la charge pour congés annuels et des congés de maladie.

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	<b>21 501</b>	21 109
Provisions	<b>15 351</b>	15 245
Paiements	<b>(15 052)</b>	(14 853)
<b>Solde au 28 février</b>	<b>21 800</b>	21 501

#### 16. Provision pour avantages sociaux futurs

La Société a un régime de retraite à prestations définies, un régime d'indemnités de cessation d'emploi et un régime d'assurance médicale complémentaire à la retraite dont bénéficient les employés admissibles. Le régime de retraite à prestations définies est fondé sur les années de service et le salaire moyen de fin de carrière, tandis que le régime d'indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les années de service et le salaire final.

La Société a recours à une évaluation actuarielle annuelle pour évaluer la provision cumulée de ses régimes d'avantages sociaux. L'évaluation actuarielle la plus récente a été réalisée par un actuaire externe au 31 décembre 2013. La prochaine est prévue pour le 31 décembre 2014.

L'évaluation actuarielle est établie d'après les meilleures estimations de la Société quant à diverses hypothèses économiques. En ce qui concerne les hypothèses démographiques, la Société se fie aux hypothèses adoptées par la Régie de retraite de la fonction publique. Les résultats de l'évaluation actuarielle la plus récente, projetés au 28 février 2014, et les hypothèses économiques correspondantes sont les suivants :

Hypothèses	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2014	2013 (après redressement)	2014	2013 (après redressement)
Taux d'actualisation	<b>4,20 %</b>	3,90 %	<b>4,20 %</b>	3,90 %
Taux d'inflation	<b>2,00 %</b>	2,00 %		
Hausse prévue des salaires	<b>0,00 %</b>	0,00 %		
Hausse prévue du coût des soins de santé (hors du champ de l'enquête)			<b>5,80 %</b>	5,90 %
Hausse prévue du coût des soins de santé (dans le champ de l'enquête)			<b>2,00 %</b>	2,00 %

### Modification des obligations au titre des avantages sociaux

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2014	2013 (après redressement)	2014	2013 (après redressement)
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	<b>285 360</b>	260 415	<b>46 795</b>	40 847
Coût des services rendus pendant l'exercice	<b>12 245</b>	12 554	<b>4 084</b>	5 305
Frais d'intérêt	<b>11 710</b>	10 956	<b>772</b>	727
Prestations versées	<b>(8 733)</b>	(8 345)	<b>(2 879)</b>	(3 453)
Pertes (gains) liés à la réévaluation qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	<b>(15 326)</b>	9 780	<b>(960)</b>	3 369
Solde au 28 février	<b>285 326</b>	285 360	<b>47 812</b>	46 795
Cotisations des employés pour l'exercice	<b>8 257</b>	7 375	—	—

### Actifs des régimes

La Société n'a pas d'actifs de placement distincts pour financer ses régimes d'avantages sociaux. Le financement s'effectue au fur et à mesure du versement des prestations. La Société a établi une provision touchant les actifs généraux, qui augmente parallèlement à l'augmentation du passif des régimes d'avantages sociaux. Le coût financier des divers régimes d'avantages sociaux est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation la plus récente.

### Charges des régimes d'avantages sociaux

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2014	2013	2014	2013
Coût des services rendus pendant l'exercice	<b>12 245</b>	12 554	<b>4 084</b>	5 305
Frais d'intérêt	<b>11 710</b>	10 956	<b>772</b>	727
	<b>23 955</b>	23 510	<b>4 856</b>	6 032

## Analyse de sensibilité

Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013, les modifications apportées aux hypothèses actuarielles modifieraient comme suit les obligations au titre des avantages sociaux :

### Régime de retraite

Gain dû à la hausse du taux d'actualisation de 4,20 % à 5,20 % (hausse de 1,00 %)	(43 298)
Perte due à la baisse du taux d'actualisation de 4,20 % à 3,20 % (baisse de 1,00 %)	56 319
Perte due à la hausse d'un an de l'espérance de vie à 65 ans	8 530
Perte due à l'indexation en fonction de l'inflation (2/3 de l'indemnité de vie chère) qui s'accroît de 2,00 % à 3,00 % (hausse de 1,00 %)	23 153
Gain dû à l'indexation en fonction de l'inflation (2/3 de l'indemnité de vie chère) qui diminue de 2,00 % à 1,00 % (baisse de 1,00 %)	(20 372)

### Autres régimes d'avantages sociaux

Gain dû à la hausse du taux d'actualisation de 4,20 % à 5,20 % (hausse de 1,00 %)	(3 929)
Perte due à la baisse du taux d'actualisation de 4,20 % à 3,20 % (baisse de 1,00 %)	5 214
Perte due à la hausse d'un an de l'espérance de vie à 65 ans	1 211
Perte due à la hausse de 1,00 % de l'indexation pour l'inflation des coûts des soins de santé	5 016
Perte due à la baisse de 1,00 % de l'indexation pour l'inflation des coûts des soins de santé	(3 923)

## 17. Contrats d'assurance

Le tableau qui suit résume, à la fin de février 2014 et 2013, les provisions au titre des contrats d'assurance et les actifs de réassurance correspondants.

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2013
<b>Provisions brutes au titre des contrats d'assurance</b>		
Réserves pour sinistres en suspens	1 164 186	1 046 236
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	306 852	286 815
Provision pour frais d'expertise internes	168 255	154 455
Effet de l'actualisation	(233 065)	(202 697)
Provision pour écarts défavorables	281 762	273 215
Insuffisance de primes	20 724	–
Total de la provision brute pour sinistres non réglés	1 708 714	1 558 024
Total de la provision brute pour primes non acquises	457 113	435 478
Total des provisions brutes au titre des contrats d'assurance	2 165 827	1 993 502
<b>Réassurance cédée</b>		
Réserves pour sinistres en suspens	21 487	29 288
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	1 728	1 714
Effet de l'actualisation	(291)	(331)
Provision pour écarts défavorables	1 817	3 061
Total de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés	24 741	33 732
Total de la part des réassureurs dans les primes non acquises	61	69
Total de la part des réassureurs dans les provisions au titre des contrats d'assurance	24 802	33 801
<b>Provisions nettes au titre des contrats d'assurance</b>		
Réserves pour sinistres en suspens	1 142 699	1 016 948
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	305 124	285 101

Provision pour frais d'expertise internes	<b>168 255</b>	154 455
Effet de l'actualisation	<b>(232 774)</b>	(202 366)
Provision pour écarts défavorables	<b>279 945</b>	270 154
Insuffisance de primes	<b>20 724</b>	–
Total de la provision nette pour sinistres non réglés	<b>1 683 973</b>	1 524 292
Total de la provision nette pour primes non acquises	<b>457 052</b>	435 409
Total des provisions nettes au titre des contrats d'assurance	<b>2 141 025</b>	1 959 701

Le tableau qui suit résume, à la fin de février 2013 et 2012, les provisions au titre des contrats d'assurance et les actifs de réassurance correspondants par secteur d'activité.

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2014</b>		
	<b>Brut</b>	<b>Réassurance cédée</b>	<b>Net</b>
Régime de base	<b>1 908 747</b>	<b>16 122</b>	<b>1 892 635</b>
Garanties facultatives	<b>97 959</b>	<b>(603)</b>	<b>98 562</b>
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	<b>110 433</b>	<b>7 767</b>	<b>102 666</b>
Total non actualisé	<b>2 117 139</b>	<b>23 276</b>	<b>2 093 863</b>
Actualisation avec provision pour écarts défavorables	<b>48 697</b>	<b>1 526</b>	<b>47 171</b>
Total des provisions au titre des contrats d'assurance	<b>2 165 836</b>	<b>24 802</b>	<b>2 141 034</b>

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2013</b>		
	<b>Brut</b>	<b>Réassurance cédée</b>	<b>Net</b>
Régime de base	1 733 209	24 420	1 709 789
Garanties facultatives	96 925	(595)	97 520
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	92 850	8 246	84 604
Total non actualisé	1 922 984	31 071	1 891 913
Actualisation avec provision pour écarts défavorables	70 518	2 730	67 788
Total des provisions au titre des contrats d'assurance	1 993 502	33 801	1 959 701

## 18. Passif des sinistres

### MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Les meilleures estimations du passif des sinistres sont déterminées à partir de l'examen du passif des sinistres définitifs projeté à l'aide de diverses techniques actuarielles normalisées. Plus particulièrement, les techniques utilisées pour projeter le passif des sinistres définitifs comprennent la méthode de la matérialisation des sinistres survenus, la méthode de la matérialisation des sinistres réglés, la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres survenus et la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres réglés. Le passif des sinistres définitifs projeté est donc déterminé en choisissant la technique la plus appropriée par secteur d'activité, garantie et échéance de l'année de survenance.

#### *Méthode de la matérialisation des sinistres survenus*

La méthode de la matérialisation des sinistres survenus établit une projection des sinistres définitifs pour chaque année de survenance à partir des sinistres déclarés ou réglés à la date d'évaluation, en supposant que la matérialisation future des sinistres est semblable à celle des années de survenance précédentes. L'hypothèse sous-jacente est que les sinistres déclarés ou réglés à cette date continueront d'évoluer de la même manière à l'avenir.

### *Méthode de Bornhuetter-Ferguson*

La méthode de Bornhuetter-Ferguson établit une projection des sinistres définitifs pour chaque année de survenance en ajoutant les sinistres non déclarés ou non réglés attendus aux sinistres déclarés ou réglés à la date d'évaluation. Les sinistres non déclarés ou non réglés attendus sont déterminés comme le produit du ratio des sinistres attendus et du pourcentage des sinistres non déclarés ou non réglés, ce dernier étant fondé sur l'échéance de l'année de survenance. Une hypothèse implicite de cette méthode est le fait que les sinistres déclarés ou réglés à ce jour n'apportent aucune information sur le montant des sinistres qui ne sont toujours pas déclarés ou réglés.

Le passif des sinistres est d'abord établi sur une base brute non actualisée. On déduit ensuite le passif des sinistres cédés pour obtenir le passif des sinistres sur une base nette non actualisée.

Pour chaque secteur d'activité et garantie, les sinistres réglés et survenus au cours des 19 dernières années de survenance, sur une base brute, sont produits sous forme triangulaire selon l'année de survenance et la période de matérialisation. Des rajustements sont apportés aux triangles pour l'assurance multirisque et les garanties indexées :

- Dans le cas de l'assurance multirisque, les sinistres catastrophiques sont retirés des triangles. Pour les besoins de l'évaluation, les sinistres catastrophiques sont définis comme les pertes découlant d'un seul événement catastrophique où les sinistres survenus découlant de l'événement dépassent le niveau de rétention en cas de catastrophe de la Société pour l'année de survenance visée. Le passif des sinistres pour ces sinistres catastrophiques est évalué séparément.
- Dans le cas des garanties indexées, les sinistres des années antérieures sont amenés au niveau des avantages courants de sorte que les facteurs de développement des demandes d'indemnisation ne sont pas touchés par l'indexation.

Pour construire les triangles de facteurs de développement des demandes d'indemnisation, on calcule les ratios des montants des sinistres pour chaque année successive de matérialisation. Les facteurs de matérialisation des sinistres sont sélectionnés en fonction du profil de développement historique observé. On a recours au jugement chaque fois qu'il y a une variation importante du profil de développement historique observé, ce qui arrive dans le cas des garanties dont l'échantillon de sinistres est petit. On a aussi recours au jugement, en l'absence de justificatifs, pour déterminer les facteurs de développement résiduel dans le cas des garanties dont le règlement est long.

Les données sur les sinistres ne tiennent pas compte des frais d'expertise internes. Aussi, une provision pour ces derniers est calculée en se fondant sur les rapports historiques observés entre les frais d'expertise internes payés et les sinistres réglés. Cette méthode suppose que la moitié des frais d'expertise internes est payée lorsque le sinistre est déclaré, l'autre moitié étant payée pour traiter la demande d'indemnisation. On sélectionne un ratio des frais d'expertise internes à partir des ratios historiques observés. La moitié du ratio sélectionné est appliquée aux réserves pour sinistres en suspens. La totalité du ratio est appliquée aux sinistres survenus mais non déclarés.

Les données sur les sinistres comprennent la récupération et la subrogation. C'est pourquoi on n'effectue pas une analyse séparée.

Le passif des sinistres cédés et le passif des sinistres net sont déterminés comme suit :

- Dans le cas de la réassurance de catastrophe, des estimations du passif des sinistres brut sont établies pour chaque sinistre catastrophique. Le passif des sinistres net correspond au passif des sinistres brut moins le recouvrement applicable. Le passif des sinistres cédés correspond au recouvrement applicable.

- Dans le cas de la réassurance risques divers, on détermine l'ensemble du passif des sinistres cédés par année d'assurance en tenant compte de l'actualisation, des niveaux de rétention et d'autres dispositions contractuelles. Ce passif est déduit du passif des sinistres brut pour obtenir le passif des sinistres net.

Le passif des sinistres non actualisé est redressé pour établir le passif des sinistres actualisé à sa valeur actuarielle actuelle. Deux redressements sont effectués pour se conformer aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires :

- Le passif des sinistres non actualisé est actualisé à l'aide d'un taux d'actualisation sélectionné, qui est fonction du rendement moyen pondéré par la durée du portefeuille obligataire de la Société à la fin de l'exercice.
- Une provision pour écarts défavorables est ajoutée au passif des sinistres actualisé pour obtenir le passif des sinistres actualisé à sa valeur actuelle.

Les estimations du passif des primes non acquises font aussi l'objet de tests afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes pour couvrir les sinistres et frais futurs relatifs à la portion non échue des polices en vigueur à la date d'évaluation.

## **CHANGEMENTS D'HYPOTHÈSES**

*Redressements relatifs aux sinistres survenus mais non déclarés sélectionnés pour tenir compte de l'accumulation des déclarations de sinistre*

La Société a été témoin d'une augmentation importante du nombre de demandes d'indemnisation pour collision au cours de la dernière année en raison d'une saison hivernale plus rigoureuse que la normale. C'est pourquoi le processus de déclaration des demandes d'indemnisation a connu des délais importants. Par conséquent, les données des sinistres survenus mais non déclarés sélectionnés pour l'assurance collision de base, l'assurance contre les dommages matériels et les garanties facultatives de l'assurance collision ont été redressées à la hausse pour refléter les collisions qui n'ont toujours pas été déclarées.

La modification des données des sinistres survenus mais non déclarés sélectionnés a accru le passif des sinistres net actualisé de 18,8 M\$ et la provision pour frais d'expertise internes de 3,8 M\$.

*Indemnités pour accidents du régime de base et autres indemnités de l'assurance individuelle (indemnités indexées) – Modification relative aux sinistres survenus mais non déclarés*

Dans l'évaluation au 28 février 2013, pour les indemnités pour accidents du régime de base et les autres indemnités de l'assurance individuelle (indemnités indexées), les sinistres survenus mais non déclarés des cinq années les plus récentes ont été choisis comme les plus élevés des sinistres survenus mais non déclarés indiqués en utilisant la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres survenus et la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres réglés. Pour l'évaluation au 28 février 2014, cette méthode « des plus élevés » n'a été utilisée que pour les trois années les plus récentes. Cette modification est un retournement par rapport à la méthode utilisée en février 2013 qui reconnaît le renforcement important des réserves de la Société au cours de l'exercice 2013-2014.

La modification des données des sinistres survenus mais non déclarés sélectionnés a accru le passif des sinistres net actualisé de 25,9 M\$ et la provision pour frais d'expertise internes de 5,2 M\$.

*Indemnités pour accidents de l'assurance individuelle de base – Modification de la marge de matérialisation des sinistres pour écarts défavorables*

Pour les pertes relatives aux indemnités pour accidents de l'assurance individuelle âgées de plus de dix ans (survenues avant le 1<sup>er</sup> mars 2005), la marge de matérialisation des sinistres sélectionnés pour écarts défavorables est passée de 15,0 % à 10 %. Ces pertes font l'objet d'une provision complète pour la vie à des paiements fixes aux deux semaines et leur seul risque relatif à la matérialisation des sinistres est l'amélioration de la mortalité. La réduction s'est traduite par une baisse du passif des sinistres net actualisé de 7,1 M\$ et de la provision pour frais d'expertise internes de 0,9 M\$.

*Amélioration du Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) – Utilisation prévue*

L'utilisation prévue de certaines garanties du RPPP amélioré a été grandement réduite pour refléter leur utilisation réelle. La réduction de l'utilisation prévue a fait baisser le passif des sinistres net actualisé de 6,6 M\$.

*Modification des facteurs de matérialisation des sinistres*

Les facteurs de matérialisation des sinistres sélectionnés pour toutes les garanties sont examinés et révisés pour refléter une année supplémentaire de pertes réelles. L'effet global de toutes les révisions des facteurs de matérialisation des sinistres sélectionnés a été une augmentation du passif des sinistres net actualisé de 32,2 M\$ et de la provision pour frais d'expertise internes de 6,4 M\$.

*Changement du taux d'actualisation*

Le taux d'actualisation sélectionné, déterminé en fonction du rendement moyen pondéré par la durée du portefeuille obligataire de la Société, s'est accru de 15 points de base, pour passer de 3,53 % à 3,68 %, entre l'évaluation du 28 février 2013 et celle du 28 février 2014. Cette hausse du taux d'actualisation sélectionné a fait baisser le passif des sinistres net actualisé de 23,9 M\$ et la provision pour frais d'expertise internes de 2,5 M\$.

La provision pour sinistres non réglés, y compris les frais d'expertise, se divise comme suit pour les principales catégories de sinistres :

<b>Solde au 28 février 2014</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Part des réassureurs</b>	<b>Net</b>
Division de l'assurance automobile			
Responsabilité civile	<b>1 492 848</b>	<b>24 723</b>	<b>1 468 125</b>
Dommages matériels	<b>212 080</b>	<b>18</b>	<b>212 062</b>
	<b>1 704 928</b>	<b>24 741</b>	<b>1 680 187</b>
Activités d'assurance abandonnées – Personnelle/Commerciale	<b>3 786</b>	<b>–</b>	<b>3 786</b>
	<b>1 708 714</b>	<b>24 741</b>	<b>1 683 973</b>
<b>Solde au 28 février 2013</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Part des réassureurs</b>	<b>Net</b>
Division de l'assurance automobile			
Responsabilité civile	1 386 170	33 586	1 352 584
Dommages matériels	168 051	146	167 905
	1 554 221	33 732	1 520 489
Activités d'assurance abandonnées – Personnelle/Commerciale	3 803	–	3 803
	1 558 024	33 732	1 524 292

## CHANGEMENTS DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON RÉGLÉS ET LES FRAIS D'EXPERTISE INTERNES

### Brut

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 403 569	1 343 762
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(70 518)	(94 430)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 333 051	1 249 332
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	747 160	662 672
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée	(416 247)	(394 777)
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	71 397	57 194
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(264 323)	(241 370)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	1 471 038	1 333 051
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	48 697	70 518
Insuffisance de primes	20 724	–
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	1 540 459	1 403 569
Provision pour frais d'expertise internes	168 255	154 455
Total de la provision pour sinistres non réglés	1 708 714	1 558 024

### Réassurance cédée

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	33 732	31 289
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(2 730)	(2 278)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	31 002	29 011
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	2 796	477
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée, moins les paiements pour les années de survenance courantes	(2 246)	–
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	3 132	6 995
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(11 469)	(5 481)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	23 215	31 002
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	1 526	2 730
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	24 741	33 732
Provision pour frais d'expertise internes	–	–
Total de la provision pour sinistres non réglés	24 741	33 732

### Compte tenu de la réassurance cédée

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 369 837	1 312 473
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(67 789)	(92 152)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 302 048	1 220 321
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	744 364	662 195
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée	(414 001)	(394 777)
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	68 265	50 199
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(252 853)	(235 889)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	1 447 823	1 302 049
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	47 171	67 788
Insuffisance de primes	20 724	–
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	1 515 718	1 369 837
Provision pour frais d'expertise internes	168 255	154 455
Total de la provision pour sinistres non réglés	1 683 973	1 524 292

Conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue, le passif des sinistres net actualisé comprend une provision pour écarts défavorables de 279,9 M\$ (2013 – 270,2 M\$), soit 153,5 M\$ (2013 – 146,8 M\$) pour la matérialisation des sinistres, 125,3 M\$ (2013 – 121,9 M\$) pour les taux d'intérêt et 1,1 M\$ (2013 – 1,5 M\$) pour la réassurance.

Les sinistres survenus et frais d'expertise nets ne comprennent aucune perte résultant de catastrophes pour l'exercice considéré (2012 – néant). Les catastrophes sont un risque inhérent à l'activité de la Société et peuvent contribuer considérablement à la fluctuation des résultats et de la situation financière de la Société d'une année à une autre quand elles se produisent.

Le passif des sinistres non réglés est établi en tenant compte des coûts définitifs résiduels prévus pour toutes les années de survenance.

## MATÉRIALISATION DES SINISTRES DÉFINITIFS

<b>Brut</b> (en milliers de dollars canadiens)	Année de survenance							Total sur 7 ans
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Estimation des coûts de sinistres définitifs								
À la fin de l'année de survenance	691 105	605 403	641 528	633 831	624 935	662 672	747 160	
Un an plus tard	672 846	591 749	611 577	627 341	628 331	688 939		
Deux ans plus tard	669 780	576 027	608 583	635 392	648 565			
Trois ans plus tard	638 322	556 757	610 837	633 448				
Quatre ans plus tard	636 848	576 287	604 017					
Cinq ans plus tard	642 221	578 040						
Six ans plus tard	647 992							
Estimation courante des coûts de sinistres cumulatifs	647 992	578 040	604 017	633 448	648 565	688 939	747 160	4 548 161
Paiements cumulatifs à ce jour	572 665	507 377	529 579	558 045	546 344	562 245	416 247	3 692 502
Estimation courante de l'excédent (de l'insuffisance)	43 113	27 363	37 511	383	(23 630)	(26 267)	–	

<b>Compte tenu de la réassurance cédée</b> (en milliers de dollars canadiens)	Année de survenance							Total sur 7 ans
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Estimation des coûts de sinistres définitifs								
À la fin de l'année de survenance	649 685	604 932	618 906	633 302	624 467	662 195	744 364	
Un an plus tard	632 233	591 300	590 027	626 998	628 030	688 605		
Deux ans plus tard	629 452	575 765	586 460	635 164	648 282			
Trois ans plus tard	598 087	556 562	590 448	633 271				
Quatre ans plus tard	595 360	576 148	583 748					
Cinq ans plus tard	601 993	577 951						
Six ans plus tard	607 862							
Estimation courante des coûts de sinistres cumulatifs	607 862	577 951	583 748	633 271	648 282	688 605	744 364	4 484 084
Paiements cumulatifs à ce jour	532 605	507 377	509 454	558 045	546 344	562 245	414 001	3 630 072
Estimation courante de l'excédent (de l'insuffisance)	41 823	26 981	35 158	31	(23 815)	(26 410)	–	

Il y a une incertitude dans le processus d'estimation. Le montant réel des sinistres définitifs ne peut être assuré qu'une fois que tous les sinistres sont réglés. Le passif des sinistres non réglés pour les indemnités du Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) représente la plus grande partie du passif des sinistres de la Société. Le passif des sinistres au titre du RPPP est aussi très incertain en raison de la nature à long terme de ces indemnités. Une hausse de 5 % du passif des sinistres net au titre du RPPP correspond à environ 46,2 M\$. Un tel changement peut se produire si l'évolution prévue des paiements aux prestataires d'indemnités viagères du RPPP est plus élevée que prévu. Une baisse de 1 % du taux d'intérêt ferait monter le passif des sinistres au titre du RPPP d'environ 108,7 M\$. Nous avons supposé que le taux d'intérêt avec marge ne sera pas inférieur à zéro. Cependant, cette incidence serait largement compensée par des profits sur le portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Les changements d'hypothèses relatifs aux autres garanties ou secteurs d'activité sont considérés de faible importance.

## 19. Réassurance

La Société a recours à la réassurance pour limiter ses risques en matière de sinistres. Les conventions de réassurance de risques divers en vigueur le 28 février 2014 limitent la responsabilité de la Société à un maximum de 5 M\$ (2013 – 5 M\$) pour tout incident donné.

Les conventions limitent aussi la responsabilité de la Société dans le cas d'une série de demandes découlant d'un seul incident, y compris les demandes afférentes à des catastrophes, à un maximum de 15,8 M\$ (2013 – 16,7 M\$). Ces dispositions protègent la Société contre les sinistres jusqu'à concurrence de 266,7 M\$ (2013 – 266,7 M\$).

Certains secteurs d'assurance ont des plafonds inférieurs à ces montants. La Société a pris ces arrangements comme protection contre les sinistres importants, mais elle demeure la principale responsable envers les titulaires de police.

## 20. Fonds de développement du secteur des garanties facultatives

L'activité du Fonds de développement du secteur des garanties facultatives se résume ainsi :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	6 723	20 769
Transfert des (aux) résultats non distribués hors régime de base pour les projets d'optimisation des technologies de l'information	–	(728)
Transfert des (aux) résultats non distribués hors régime de base pour les coûts du programme	(6 723)	(13 318)
Solde au 28 février	–	6 723

Voir les détails complets du Fonds de développement du secteur des garanties facultatives à la note 3.

## 21. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global reflète les profits et les pertes nets latents sur les actifs financiers classés disponibles à la vente et les gains (pertes) actuariels pour les avantages sociaux futurs des employés. Les changements dans le cumul des autres éléments du résultat global par type d'actif sont présentés ci-dessous.

(en milliers de dollars canadiens)	Placements en actions	Autres placements (après redressement)	Total du cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2012	55 010	(23 642)	31 368
Profits (pertes) latents sur actifs disponibles à la vente	52 791	1 023	53 814
Gains (pertes) pour les avantages sociaux futurs des employés	–	(13 149)	(13 149)
Reclassement des pertes (profits) nettes réalisées liées aux actifs disponibles à la vente	(5 337)	(2 037)	(7 374)
Solde au 28 février 2013 (après redressement)	102 464	(37 805)	64 659
Profits (pertes) latents sur actifs disponibles à la vente	108 763	207	108 970
Gains (pertes) pour les avantages sociaux futurs des employés	–	16 216	16 216
Reclassement des pertes (profits) nettes réalisées liées aux actifs disponibles à la vente	(112 732)	(262)	(112 994)
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>98 495</b>	<b>(21 644)</b>	<b>76 851</b>

## 22. Frais de gestion et autres produits

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Frais de transaction	7 690	7 284
Frais de paiements échelonnés	2 719	2 642
Intérêts sur paiements échelonnés	13 132	12 501
Frais pour paiements en retard	1 106	1 130
Frais pour paiements refusés	772	692
Frais pour cartes d'identité et cartes d'identité Plus	294	377
Autres produits divers	2 988	951
	<b>28 701</b>	<b>25 577</b>

## 23. Recouvrement pour les activités visées par la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*

Selon la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*, la Société est responsable des activités qui ont trait à la sécurité des conducteurs, à l'immatriculation des véhicules et à la délivrance des permis de conduire, y compris tous les services financiers, administratifs et de traitement de données connexes.

La Province du Manitoba verse à la Société un financement pour la défrayer des coûts associés aux activités visées par la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*. Le montant annuel du financement versé à la Société se chiffre à 27,9 M\$.

La Société, au nom de la Province du Manitoba, perçoit les frais d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire et les transfère à la Province du Manitoba.

Les frais perçus pour le compte de la Province du Manitoba et qui lui sont transférés comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Frais d'immatriculation des véhicules	175 877	160 503
<u>Frais de permis de conduire</u>	<u>22 913</u>	<u>22 788</u>
	<b>198 790</b>	<b>183 291</b>

## 24. Résultat net tiré des activités générales

Les activités générales des secteurs d'activité ont produit les résultats nets suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013 après redressement
Assurance de base	(69 162)	(63 103)
Garanties facultatives	31 125	28 724
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	(6 932)	10 362
Activités visées par la <i>Loi sur les conducteurs et les véhicules</i>	121	(10 922)
	<b>24 314</b>	28 164
Résultat net des activités générales	<b>(44 848)</b>	(34 939)

## 25. Activités d'assurance générale abandonnées

La Société a cessé de prendre en charge les risques réassurés le 18 novembre 1987 et les polices d'assurance personnelle et commerciale le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

Le 28 février 2001, la Société a accepté une offre d'achat des risques réassurés déposée par un tiers. En vertu de l'entente, la Société a transféré et cédé au tiers le titre, l'intérêt et toutes les obligations afférentes aux traités de réassurance non escomptés signés par la Société entre le 1<sup>er</sup> juillet 1975 et le 18 novembre 1987, y compris les traités rétrocédés. Les obligations comprennent toutes les responsabilités connues et inconnues. En cas d'insolvabilité du tiers, la Société demeure la principale responsable envers les détenteurs de traité.

Les coûts d'indemnisation et frais afférents aux polices personnelles et commerciales seront comptabilisés jusqu'au règlement de toutes les demandes afférentes aux polices en vigueur.

Les activités abandonnées ont accusé un résultat net de 0,3 M\$ (2013 – 0,1 M\$) qui est comptabilisé dans le secteur d'activité des garanties supplémentaires pour risques spéciaux (note 24). La provision pour sinistres non réglés comprend un montant de 3,8 M\$ (2013 – 3,8 M\$) lié aux activités abandonnées.

## 26. Engagements

Au 28 février 2014, la Société n'avait aucun engagement important.

## 27. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent tous les membres du conseil d'administration et les dirigeants nommés. La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Avantages à court terme	1 608	1 497
Avantages postérieurs à l'emploi	196	154
Autres avantages à long terme	24	20
Indemnités de fin de contrat de travail	–	150
	<b>1 828</b>	1 821

Les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche peuvent être titulaires de polices d'assurance de la Société comme l'exige la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*. Les modalités de ces transactions sont les mêmes que celles offertes à tous les titulaires de police et à tous les employés de la Société.

## 28. Gestion du capital

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un niveau cible de suffisance du capital fondé sur le risque par secteur d'activité pour garantir la stabilité financière. En outre, des niveaux précis de résultats non distribués ont été affectés au financement d'une initiative de la Société.

Le Fonds de développement du secteur des garanties facultatives, qui a été établi pour payer le coût des projets entrepris en vue de profiter au maximum des possibilités offertes par la fusion de la Société d'assurance publique du Manitoba et de la Division des permis et immatriculations en 2004. (Voir les détails complets du Fonds de développement du secteur des garanties facultatives aux notes 3 et 20.)

Les résultats non distribués du régime de base se composent de la Réserve de stabilisation des tarifs et des résultats non distribués qui excèdent la Réserve. Le niveau cible actuel fixé par le conseil d'administration de la Société pour la Réserve, qui est fondé sur le rapport de 2013 sur l'examen dynamique de suffisance du capital du régime d'assurance de base, est de 172,0 M\$ (2013 – 200,0 M\$). Dans son rapport, l'actuaire en chef de la Société a conclu qu'une réserve d'au moins 172,0 M\$ était requise pour que la santé financière future du régime de base soit satisfaisante. Une Réserve de stabilisation des tarifs de moins de 172,0 M\$ entraînerait une opinion « non satisfaisante », l'actuaire ayant relevé des scénarios défavorables plausibles dans lesquels les passifs excéderaient les actifs.

En 2010, la Société a commencé à utiliser, à des fins de tarification, le maximum du niveau cible de la Réserve de stabilisation des tarifs établi par la Régie des services publics dans ses demandes de tarifs à la Régie. Cette dernière a établi le niveau cible de la Réserve à des fins de tarification de l'assurance de base dans une plage de 10 % à 20 % des primes émises. Selon la méthodologie de la Régie, au 28 février 2014, la Réserve devrait se situer entre 78,5 M\$ et 156,9 M\$ (2013 – entre 74,6 M\$ et 149,8 M\$). Dans son ordonnance 11/12, la Régie a ordonné la poursuite, sous condition, de la conférence technique sur l'examen dynamique de suffisance du capital et, en attente de la détermination de la cible de la Réserve par la Régie, la plage cible de la Réserve continuera d'être calculée en fonction de l'approche de Kopstein.

Le niveau cible actuel fixé par le conseil d'administration de la Société pour les résultats non distribués du secteur des garanties facultatives, fondé sur le rapport de 2013 sur le test du capital minimal de ce secteur, est de 72,0 M\$ (2013 – 35,0 M\$). À ce niveau cible, selon l'actuaire interne de la Société, la situation financière future de ce secteur d'activité est satisfaisante.

Le niveau cible actuel de 42,0 M\$ (2013 – 37,0 M\$) fixé par le conseil d'administration de la Société pour les résultats non distribués des services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux est fondé sur le rapport de 2013 sur le test du capital minimal de ces services. L'actuaire interne de la Société a conclu qu'à ce niveau cible, la situation financière future de ce secteur d'activité était satisfaisante.

## **29. Gestion des risques financiers**

Les placements présentent certains risques financiers, notamment des risques liés au marché, au crédit et aux liquidités. Conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, le ministre des Finances est responsable des placements de la Société. Le ministre a chargé le ministère des Finances de la gestion opérationnelle des fonds. La Société, par l'intermédiaire du comité des placements du conseil d'administration, et le ministère déterminent de concert les politiques et les stratégies indiquées pour réduire les risques. Les objectifs et buts de la Société en matière de placements sont énoncés dans un document de politique de placement, qui stipule la répartition des actifs visée et les limites de concentration du portefeuille de même que la qualité du crédit des contreparties et le pourcentage de placements à haute liquidité requis pour répondre aux besoins de trésorerie.

## Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des changements dans les taux de change et les taux d'intérêt ainsi que d'autres changements dans les cours du marché entraînent une fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

## RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la variation des taux de change fasse fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le risque de change de la Société est faible parce qu'elle a peu d'instruments financiers non canadiens. Au 28 février 2014, la valeur comptable du total des instruments financiers libellés en dollars américains était de 124,8 M\$ US (139,0 M\$ CA) et de 6,2 millions de livres sterling (9,7 M\$ CA), ce qui correspond à environ 6,1 % du portefeuille de placements de la Société.

La Société a conclu un échange de devises pour une obligation de 10 M\$ de la Province de Québec libellée en dollars américains. L'échange de devises procure un rendement fixe de 5,76 % en dollars canadiens. L'entente prévoit aussi qu'à des dates futures prédéterminées, la Société paie un taux fixe de 7,5 % sur la valeur nominale de l'obligation (10 M\$ US) et reçoit un rendement de 5,76 % sur la valeur nominale de référence en dollars canadiens (13,4 M\$). Au 28 février 2014, la juste valeur de l'échange de devises était de 15,4 M\$. La date d'échéance de l'échange de devises et de l'obligation est le 15 juillet 2023.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la variation des taux d'intérêt fasse fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

La comptabilisation à la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société est directement touchée par les fluctuations des taux d'intérêt et l'impact est particulièrement fort sur les instruments affichant une longue durée.

Obligations	Taux effectif moyen – %	
	2014	2013
Fédérales	2,57	2,51
Provinciales	2,75	2,70
Municipales	3,93	3,48
Hôpitaux	1,94	1,97
Écoles	5,02	5,19
Sociétés	2,28	2,86

Au 28 février 2014, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt causerait une baisse d'environ 67,3 M\$ (2012 – 64,0 M\$) de la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société, tandis qu'une réduction de 100 points de base des taux d'intérêt causerait une augmentation d'environ 78,9 M\$ (2013 – 76,4 M\$) de la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Comme tous les titres à revenu fixe négociables de la Société sont désormais classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement aurait une incidence sur le résultat net.

Toute fluctuation des taux d'intérêt aurait aussi un effet sur les sinistres non réglés de la Société. La durée de son portefeuille de titres à revenu fixe est proche de la durée du passif des sinistres non réglés et, par conséquent, tout changement dans les taux d'intérêt associés à ces placements est fortement atténué par un effet de compensation sur le passif des sinistres non réglés.

## RISQUE DE VARIATION DU COURS DES ACTIONS

Outre les risques liés au taux de change et aux taux d'intérêt, la juste valeur des actions détenues par la Société peut être touchée par des changements dans les cours boursiers, qui peuvent découler de facteurs particuliers à l'instrument financier visé ou de facteurs touchant tous les instruments financiers similaires. La conjoncture économique en général, la situation politique et d'autres facteurs ont des incidences sur les marchés des actions. En date du 28 février 2014, un changement de 10 % dans la juste valeur du portefeuille d'actions de la Société entraînerait un changement de 52,0 M\$ (2013 – 56,2 M\$) dans les autres éléments du résultat global.

Tous les titres de capitaux propres étant classés comme disponibles à la vente, tous les changements de leur cours sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et n'ont pas d'effet direct sur l'état des résultats d'exploitation jusqu'à ce qu'un titre soit vendu ou déprécié (voir la note 3). La Société a mis en place des politiques pour limiter et surveiller le nombre de titres de capitaux propres qu'elle détient d'un même émetteur et d'une même catégorie d'émetteurs.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité que la Société subisse une perte financière en raison du défaut d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. Les instruments financiers qui donnent lieu au risque de crédit dans le cas de la Société sont les titres à revenu fixe, les comptes débiteurs, les montants de réassurance à recevoir et les règlements échelonnés.

Le tableau ci-dessous résume le risque de crédit maximum auquel la Société est exposée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit maximum est la valeur comptable des actifs après déduction de toute provision pour dépréciation.

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Trésorerie et placements	93 208	170 882
Obligations	1 550 846	1 354 467
Montant à recevoir d'autres assureurs	4 080	1 002
Comptes débiteurs	334 137	321 293
Montant de réassurance à recevoir	24 741	33 732
Risque de crédit maximum dans l'état de la situation financière	2 007 012	1 881 376

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

La Société réduit le risque de crédit auquel elle s'expose en faisant des placements dans des titres à revenu fixe de grande qualité d'émetteurs reconnus. La qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés peut être évaluée à l'aide de cotes de crédit externes, quand cela est possible, ou en fonction des antécédents de la contrepartie en matière de défaillance. Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres à revenu fixe par cote de crédit selon Moody's Investors Service, principalement, au 28 février. Toutes les obligations des municipalités, des écoles et des hôpitaux du Manitoba sont garanties par la Province et on leur a donc assigné la note de crédit des obligations de la Province du Manitoba.

	2014		2013	
	Valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du portefeuille
AAA	137 412	8,9	127 756	9,4
AA	1 391 128	89,7	1 185 854	87,6
A	22 306	1,4	39 646	2,9
Sans cote	–	–	1 211	0,1
	1 550 846	100,0	1 354 467	100,0

## RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs de la Société renvoient à des clients dont la situation financière varie, car la Société est tenue de fournir l'assurance de base à tous les propriétaires et conducteurs de véhicules de la province. Tous les comptes débiteurs importants qui sont en souffrance, y compris les comptes débiteurs acquis par subrogation, sont entièrement provisionnés en raison de l'incertitude du recouvrement. Le risque de crédit se rapportant aux primes à recevoir est réduit du fait que la police d'un client peut être annulée pour défaut de paiement.

Le tableau suivant montre les comptes débiteurs de la Société classés par grandes catégories.

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Polices et paiements échelonnés	296 978	286 215
Intérêts courus	24 292	25 130
Subrogation et autres comptes débiteurs	19 388	16 497
Provision pour créances douteuses	(6 521)	(6 549)
	<b>334 137</b>	<b>321 293</b>

Voici le détail de la provision pour créances douteuses :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	6 549	7 057
Créances déclarées irrécouvrables	(370)	(675)
Provision pour l'exercice considéré	342	167
Solde au 28 février	<b>6 521</b>	<b>6 549</b>

## RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX MONTANTS DE RÉASSURANCE À RECEVOIR

La Société évalue la situation financière de ses réassureurs afin de réduire le plus possible le risque de pertes importantes causées par l'insolvabilité d'un réassureur. La Société détient des garanties pour la réassurance prise auprès de réassureurs non agréés, sous forme de dépôts et de lettres de crédit totalisant 1,9 M\$ (2013 – 1,8 M\$). En outre, une ligne directrice de la Société exige des réassureurs qu'ils aient au minimum la cote de crédit A- d'A.M. Best et la cote BBB+ de Standard & Poors.

Pour l'exercice 2013-2014, dix réassureurs se partagent la réassurance des risques divers de la Société, dans des proportions de 2,5 % à 35 %. Le réassureur exposé à 35 % des sinistres est autorisé au Canada par le Bureau du surintendant des institutions financières et est donc assujéti à des règles de suffisance du capital.

Pour l'exercice 2013-2014, 17 réassureurs se partagent la réassurance des sinistres catastrophiques de la Société, aucun ne détenant plus de 35 % du risque de réassurance.

Aucun montant exigible des réassureurs n'a été considéré comme irrécouvrable en 2013-2014 et aucune provision pour créances douteuses n'avait été établie au 28 février 2014.

## RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX RÈGLEMENTS ÉCHELONNÉS

La Société a réglé certaines demandes d'indemnisation en achetant des règlements échelonnés à des assureurs sur la vie. À la date de l'état de la situation financière, la valeur actuelle des paiements prévus est de 149,7 M\$ (2013 – 155,5 M\$), calculée en fonction de différentes dates d'achat. La Société garantit les futurs paiements de rente aux demandeurs et est donc exposée à un risque de crédit dans la mesure où l'un ou l'autre assureur sur la vie ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations. Le risque net de la Société est le risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie auxquelles elle achète les rentes. Ce risque est réduit dans la mesure des garanties fournies par Assuris, le régime d'assurance d'indemnisation pour l'assurance-vie.

## Risque de liquidité

Un des risques importants du secteur de l'assurance est la capacité de faire correspondre les rentrées de fonds du portefeuille de placements aux besoins de liquidités liés aux obligations découlant des polices d'assurance et aux charges opérationnelles. La Société s'est basée sur le profil global de l'historique du règlement des obligations pour définir les caractéristiques de diversification et de durée du portefeuille de placements. Pour répondre aux besoins de trésorerie relatifs aux sinistres et aux charges opérationnelles, la Société a mis en place des politiques qui font en sorte que les actifs et les passifs sont largement équilibrés sur le plan de leur durée.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des éléments essentiels de la gestion des liquidités de la Société. Le suivi des flux de trésorerie permet d'avoir suffisamment de ressources pour répondre aux besoins opérationnels courants. Les excédents sont placés dans des instruments à long terme pour qu'ils génèrent des revenus additionnels qui serviront à faire face aux obligations à venir.

### Obligations – Profil des échéances

(en milliers de dollars canadiens)	2014			Valeur comptable totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Fédérales	–	9 071	80 441	89 512
Manitoba				
provinciales	–	33 522	236 921	270 443
municipales	165	10 702	19 347	30 214
hôpitaux	–	11 482	–	11 482
écoles	703	8 784	558 366	567 853
Autres provinces				
provinciales	10 024	138 493	298 955	447 472
municipales	5 133	5 555	73 831	84 519
Sociétés	–	24 046	25 305	49 351
	<b>16 025</b>	<b>241 655</b>	<b>1 293 166</b>	<b>1 550 846</b>

(en milliers de dollars canadiens)	2013			Valeur comptable totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Fédérales	302	–	61 159	61 461
Manitoba				
provinciales	2 739	21 366	230 085	254 190
municipales	14 267	10 141	20 592	45 000
hôpitaux	–	12 107	–	12 107
écoles	1 805	3 216	531 412	536 433
Autres provinces				
provinciales	62 340	41 884	233 948	338 172
municipales	–	5 290	57 773	63 023
Sociétés	–	18 024	26 057	44 081
	<b>81 453</b>	<b>112 028</b>	<b>1 160 986</b>	<b>1 354 467</b>

## Liquidité du passif

(en milliers de dollars canadiens)	2014			Total de la valeur
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Provision pour sinistres non réglés Flux de trésorerie non actualisés et non indexés	333 375	262 478	1 007 442	1 603 295

  

(en milliers de dollars canadiens)	2013			Total de la valeur
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Provision pour sinistres non réglés Flux de trésorerie non actualisés et non indexés	277 800	232 595	928 071	1 438 466

## 30. Actifs et passifs non courants

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs financiers que la Société compte recouvrer ou régler dans les douze mois ou plus après le 28 février 2014 et le 28 février 2013.

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
<b>Actifs</b>		
Obligations	1 534 822	1 273 014
Placements en actions	519 705	562 228
Immeuble de placement	192 919	173 002
Infrastructures et autres placements	51 925	26 530
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés	23 681	32 627
<b>Total des actifs</b>	<b>2 323 052</b>	<b>2 067 401</b>
<b>Passifs</b>		
Obligation découlant du contrat de location-financement	4 069	4 126
Provision pour sinistres non réglés	1 359 878	1 271 311
<b>Total des passifs</b>	<b>1 363 947</b>	<b>1 275 437</b>
<b>Actifs nets dus après un an</b>	<b>959 105</b>	<b>791 964</b>

## 31. Réglementation des tarifs

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et de l'obligation redditionnelle de celle-ci*, la Régie des services publics a le pouvoir d'examiner et d'approuver les tarifs, les primes et les frais de gestion que la Société demande pour l'assurance obligatoire de base des conducteurs et des véhicules. Aucuns nouveaux tarifs ni frais de gestion ne peuvent être imposés sans l'approbation de la Régie. Ce secteur d'activité représente environ 87 % (2013 – 89 %) de l'ensemble des activités de la Société en fonction des sinistres survenus nets.

Tous les ans, la Société prépare sa demande d'approbation générale des tarifs du régime d'assurance de base et la soumet à la Régie en juin pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. La demande d'approbation générale des tarifs comprend l'évaluation des besoins prévus au chapitre des tarifs, calculés d'après l'historique, les prévisions financières et d'autres données et reposant sur l'application des pratiques et principes actuariels, comptables et statistiques.

La Société est tenue de payer la partie des coûts de fonctionnement de la Régie correspondant à la part qui lui revient dans le budget de la Régie. La Régie peut aussi ordonner à la Société de rembourser le temps, les frais juridiques et les frais d'expert d'autres intervenants dans le traitement de sa demande.

### **32. Événements post-clôture**

Aucun événement post-clôture n'est survenu après le 28 février 2014.

### **33. Passif éventuel**

La Société peut faire l'objet de litiges survenant dans le cours normal de ses activités d'assurance. La Société est d'avis que ces litiges n'auront pas des incidences importantes sur sa situation financière, son rendement financier ou ses flux de trésorerie.